

Exercice 2009 - Rapport d'activités des services exploités en régie - Service Eau

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite «Loi Barnier», relative au renforcement de la protection de l'environnement a complété par son article 73 le Code Général des Collectivités Territoriales et organisé une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Maire doit donc présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel selon les dispositions décrites dans le décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995.

Ce rapport doit être présenté, tant pour les services gérés en régie que pour les services délégués, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite mis à la disposition du public.

Destiné à l'information des usagers et à la transparence dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, ce document comprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers de chacun des services conformément au décret du 6 mai 1995 ainsi que les indicateurs de performance définis par le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et précisés par l'arrêté du 2 mai 2007.

Enfin conformément à la réglementation, ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 3 juin 2010. La commission a émis un avis favorable et unanime sur ce dossier.

1 - LE SERVICE DE L'EAU

La Ville de Besançon assure les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement en régie directe.

Le Service de l'Eau a pour mission d'assurer l'alimentation en eau potable depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'à la mise à disposition de l'eau au niveau du compteur général des immeubles. Le relevé des compteurs est assuré par le personnel communal et la facturation est effectuée à l'aide d'une application informatique sur le système central de la Mairie.

Le personnel affecté au Service de l'Eau est un personnel municipal qui assure les missions d'études, d'entretien, d'exploitation et de gestion. Les travaux neufs et les travaux de gros entretien sont confiés à des entreprises extérieures sous forme de marchés passés dans le cadre de la réglementation des marchés publics.

L'ensemble des activités techniques est certifié ISO 9001 depuis novembre 2000, le Service commercial et les travaux neufs le sont également depuis décembre 2003. Ce certificat a été reconduit en décembre 2006 parallèlement à une démarche environnementale qui a conduit à la double certification Iso9001 et Iso14001 dans un système intégré. A l'occasion du renouvellement de ces deux certifications en 2009, le département de l'Eau et de l'Assainissement a également obtenu la certification OHSAS 18001, valorisant ainsi sa démarche pour l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Besançon est ainsi la première ville disposant de cette triple certification sur l'intégralité du Cycle urbain de l'eau.

1-1 - PRIX DE L'EAU

1-1-1- Les composantes

L'évolution du prix **du mètre cube d'eau** et de ses différentes composantes est résumée dans le tableau suivant (Euros). Il reste stable entre 2008 et 2009 et évolue globalement de + 1,38 % en 2010 :

	Destinataire	2007	2008	2009	Variation 2008/2009	2010	Variation 2009/2010
Eau potable	Ville Sce de l'Eau	0,86	0,86	0,86	0 %	0,89	+ 3,37 %
Redevance de pollution	Agence de l'Eau RMC	0,45	0,19	0,19	0 %	0,19	0 %
Redevance modernisation des réseaux	Agence de l'Eau RMC		0,13	0,13		0,13	
Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau RMC	0,05	0,05	0,05	0 %	0,05	0 %
TVA	Ministère du Budget	0,0748	0,0677	0,0677	0 %	0,0693	+ 2,30 %
SOUS-TOTAL EAU		1,4348	1,2977	1,2977	0 %	1,3293	+ 2,37 %
ASSAINISSEMENT	Ville Sce Assainissement	0,91	0,91	0,91	0 %	0,91	0 %
TVA	Ministère du Budget	0,05	0,05	0,05	0 %	0,05	0 %
SOUS-TOTAL ASSAINISSEMENT		0,96	0,96	0,96	0 %	0,96	0 %
TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT		2,394	2,2577	2,2577	0 %	2,2893	+ 1,38 %

En plus de la consommation facturée à terme échu semestriellement, une redevance d'abonnement, de location et d'entretien du compteur est perçue. Elle varie en fonction du calibre du compteur (Exemple : 18,70 € HT par an pour un compteur de 15 mm en 2010 ; cela correspond à une maison individuelle, voire un petit immeuble de 5 à 6 appartements).

Une redevance de frais d'accès au service applicable à la souscription d'un nouvel abonnement, dont le montant est fixé à 32,50 € HT, est perçue avec la première facture de consommation.

La redevance pour pollution (0,19 € HT) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,13 € HT) dont le montant est fixé par l'Agence de l'Eau restent inchangées en 2010. Le prix est donc fixé à 2,2893 € pour un m³.

1-1-2- Lexique relatif aux différentes composantes

A - Pour le compte des services Eau et Assainissement :

- Fourniture d'eau :

Il s'agit de la rémunération du service public de l'eau (prélèvement de l'eau, traitement, gestion et distribution) couvrant les frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à l'eau potable.

- Redevance d'assainissement :

Il s'agit de la rémunération du service public de l'assainissement (collecte des eaux usées, traitement, rejet) couvrant les frais de fonctionnement et d'investissement relatifs à l'assainissement.

B - Pour le compte de tiers :

- Redevances Agence de l'Eau :

Elles sont perçues pour le compte de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse dont la mission, avec 5 autres Agences de l'Eau couvrant les 6 grands bassins hydrographiques français (Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse, Rhin-Meuse), est de coordonner la politique de la ressource en eau. Les sommes ainsi collectées permettent aux Agences de financer partiellement des investissements conséquents.

* Redevance pour prélèvement :

Elle est fonction du nombre de m³ d'eau prélevée dans le milieu naturel. Elle est stable en 2009.

* Redevance de pollution :

Elle a été créée afin de tenir compte de la dégradation de la qualité de l'eau due à son usage domestique. Elle est appliquée à l'intégralité des abonnés au service d'eau potable, qu'ils soient équipés d'assainissement collectif ou non collectif. Certains des plus gros consommateurs sont taxés directement par l'Agence de l'Eau. Son montant est stable en 2009 à 0,19 €/m³.

* Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle a été créée par la loi sur l'eau de décembre 2006 et s'applique à tous les abonnés raccordables aux réseaux d'assainissement collectif. Elle est stable à 0,13 €/m³.

- TVA :

L'ensemble des rubriques de facturation est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (5,5 %).

1-2 - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1-2-1- Mode de gestion du Service de l'Eau

La gestion du Service de l'eau est assurée sous la forme d'une régie directe, par le Service de l'Eau de la Ville de Besançon.

Les missions complémentaires suivantes sont confiées au service :

- l'exploitation de l'adduction d'eau salée en provenance de Miserey-Salines ;
- la pose, l'entretien et la gestion des appareils de lutte contre l'incendie ;
- le fonctionnement, le nettoyage et l'entretien des fontaines publiques ;
- l'approvisionnement en chlore des piscines municipales et l'entretien des appareils de chloration ;
- l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du Syndicat Intercommunal Besançon - Thise - Chalezeule
- l'exploitation et l'entretien du réservoir et du réseau d'eau de la commune de Busy.

1-2-2- Schéma organisationnel du Service de l'Eau

Fin 2006, la Direction de l'Eau et celle de l'Assainissement ont fusionné en une seule Direction comportant 3 Services : Eau, Assainissement et Commercial, Relations avec le Public, qui a pris le nom de Département de l'Eau et de l'Assainissement en 2008. Au cours de l'année 2009, le rapprochement entre les agents de l'eau et de l'assainissement s'est poursuivi, sous la forme d'une réorganisation du Département avec la création d'une Direction Technique d'une part et d'un Service Administratif et Commercial d'autre part, ce dernier rassemblant l'ensemble des agents en relation directe avec l'utilisateur (branchements neufs eau et assainissement, assainissement non collectif, service commercial, accueil et secrétariat)

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Département de l'Eau et de l'Assainissement était de 111 agents, dont 4 pour la direction et moyens associés, 58 pour le service de l'Eau, 43 pour l'Assainissement et 6 pour le Commercial auxquels il faut ajouter 6 chauffeurs affectés à la Direction Parc Auto et Logistique et 2 ingénieurs et 1 Technicien à la Direction Grands Travaux, soit un total de 120 agents.

Le Service de l'eau comporte 2 secteurs opérationnels, associés au service administratif et commercial qui assure les relations clientèle et la facturation pour l'ensemble du Département.

1-2-2-1- Secteur Stations - Production

Sous l'autorité de l'ingénieur chargé des stations, et avec l'appui de deux techniciens supérieurs, cette unité est chargée du traitement de l'eau, du fonctionnement des installations de traitement et de pompage et de l'acheminement sur les réservoirs. Le personnel est composé d'électromécaniciens, de machinistes-fontainiers et d'agents de laboratoire.

Les installations sont les suivantes :

◆ 4 stations de traitement et de pompage :

- La Malate (Source d'Arcier)
- Chenecey-Buillon (prélèvement dans la Loue)
- Thise (Champ captant de Thise-Aérodrome)
- Chailluz (Champ captant de Chailluz)

◆ 8 installations de pompage proprement dites :

- Saint-Jean
- Griffon
- Saint-Claude
- Beauregard
- Marnotte
- Plainechaux
- Chaudanne
- Citadelle

◆ 17 réservoirs (capacité totale de 36 000 m³) :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| - La Citadelle | - Point du Jour |
| - Saint-Jean | - La Grette |
| - Griffon | - Fort Benoît |
| - Rosemont | - Chailluz |
| - Saint-Claude | - Grandes Baraques |
| - Chastres | - Planoise |
| - Bregille | - Chapelle des Buis |
| - Fort Bregille | - Montboucons |
| - Plainechaux | |

- ◆ Un laboratoire d'auto-contrôle, installé à la station de Chenecey-Buillon.

L'ensemble des informations relatives à ces installations est transmis au Poste Central de Griffon par des lignes spécialisées ou par le réseau téléphonique commuté.

Ces informations sont suivies en permanence par un opérateur aux heures ouvrables et par un système d'astreinte automatisé.

1-2-2-2- Secteur Réseau - Distribution

Sous l'autorité de l'ingénieur chargé du réseau, cette unité est chargée de l'acheminement de l'eau jusqu'à l'usager et de l'ensemble des travaux à mener pour y parvenir. Les techniciens et dessinateurs du bureau technique assurent le suivi de l'exploitation et les travaux neufs. Le personnel de l'atelier organisé en équipes composées de fontainiers et de terrassiers et encadrées par des contremaîtres, assure l'exploitation au quotidien et la réalisation des branchements neufs et rénovés.

L'exploitation porte sur :

- le réseau de canalisations d'eau potable (longueur total de 427 km dont 27 km de conduites d'adduction et 400 km de conduites de distribution dont 2 502 m d'extension posés en 2009).
- les branchements d'eau permettent l'alimentation des immeubles (un branchement muni d'un compteur général), des bouches d'arrosage, des bornes fontaines.
- les poteaux d'incendie placés sur le domaine public sont au nombre de 774. Il faut y ajouter les poteaux d'incendie placés sur domaine privé : 201 et ceux sur le réseau Besançon - Thise - Chalezeule au nombre de 18, soit au total 993 appareils. Depuis début 2006, les défenses incendie privées font l'objet d'une mise en conformité comprenant la mise en place d'un système de comptage.

1-2-2-3 Le Service administratif et commercial

Le Service Administratif et Commercial gère l'ensemble des relations à l'usager, de la réalisation des branchements neufs à la relève et à la facturation. Il gère notamment le fichier des abonnés au réseau d'eau, sous l'autorité du responsable commercial. L'essentiel des abonnés est constitué de propriétaires, pour des raisons historiques. Dans le cadre de la loi SRU, la Ville a mis en place la possibilité d'individualiser les compteurs des habitats collectifs en 2004. A la fin 2009, environ 385 compteurs font l'objet d'une gestion directe dans ce contexte.

Le personnel releveur est chargé de la relève des index des compteurs généraux. Des compteurs équipés de têtes émettrices radio ont été installés à titre expérimental dans le quartier de la Chapelle des Buis, sur le secteur de la zone Besançon-Thise-Chalezeule, dans la ZAC Vallon du Jour et dans certains immeubles soit au total près de 725 compteurs radio.

Une application informatique fonctionnant sur le système central de la Mairie permet la facturation par rôle mensuel émis au cinquième jour de chaque mois. Le recouvrement est effectué par la Trésorerie du Grand Besançon. Il est possible de régler sa facture d'eau par prélèvement automatique, sans frais supplémentaires, depuis le 1^{er} janvier 2004 et par TIP depuis août 2007.

En 2009 : 15 rôles de facturation ont été établis pour 25 719 factures (groupement des compteurs sur une même facture quand il y a plusieurs prises pour un même site : Hôpital, Administration...).

Enfin, la Ville de Besançon adhère au dispositif «Solidarité Eau», géré par le Conseil Général du Doubs, afin de faciliter la gestion des impayés et éviter les coupures d'eau pour les foyers ayant des difficultés financières.

2 - INDICATEURS TECHNIQUES

2-1 - ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE

L'alimentation en eau de la Ville de Besançon est assurée à partir de 4 ressources :

* **Source d'Arcier** : Une partie de l'eau de la source d'Arcier est dérivée par un aqueduc en direction de Besançon. L'eau est traitée à la station de la Malate qui a été rénovée en 1992-1993. L'eau traitée est acheminée sur le réservoir de Saint-Jean. L'arrêté préfectoral relatif à l'instauration des périmètres de protection a été signé le 8 juin 2004.

* **Prélèvement dans la Loue à Chenecey-Buillon** : La Ville de Besançon a été autorisée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1963 à prélever 1 500 m³/heure dans la Loue. L'eau brute est traitée à l'intérieur de la station de traitement et de pompage de Chenecey-Buillon. L'eau traitée est acheminée sur le réservoir de Planoise. L'arrêté préfectoral relatif à l'instauration des périmètres de protection a été signé le 2 mai 2001.

* **Champ captant de Thise** : Trois forages à 140 mètres de profondeur situés près de l'Aérodrome permettent d'extraire l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée à la station de Thise, située en bordure de l'aérodrome le long de la route nationale 73, à 300 mètres environ après la piscine de Chalezeule. L'eau traitée est refoulée sur le réservoir de Fort Benoît. Le périmètre de protection a été mis en place le 8 juin 1977.

* **Champ captant de Chailluz** : Quatre forages à 200 mètres de profondeur situés sur la commune de Thise en lisière de la Forêt de Chailluz prélèvent l'eau contenue dans les calcaires profonds. L'eau est traitée dans la station et elle est refoulée sur le réservoir de Chailluz situé chemin des Relançons. Le périmètre de protection a été mis en place le 29 septembre 1977.

Il convient d'ajouter à ces ressources principales, l'achat d'eau pour deux secteurs particuliers :

- Chapelle des Buis : Achat d'eau au Syndicat de la Haute-Loue (12 356 m³ en 2009)
- Route de Vesoul et quartier des Graviers Blancs : Achat d'eau au Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon (719 m³ en 2009).

2-2 - PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL

Les volumes prélevés dans le milieu naturel au cours de l'année 2009 et déclarés à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ont été les suivants :

ARCIER :	4 048 018 m ³
CHENECEY :	3 523 088 m ³
THISE :	562 459 m ³
CHAILLUZ :	<u>876 111 m³</u>
TOTAL EAU BRUTE :	9 009 676 m³

2-3 - DESSERTE EN EAU - BRANCHEMENTS

2-3-1- Desserte

La desserte en eau sur le territoire de la Ville de Besançon est assurée dans la partie agglomérée. Une vingtaine d'habitations situées dans des écarts ne sont pas encore desservies par le réseau public, mais un programme volontaire de travaux tend à réduire ce nombre.

Le réseau de la Ville de Besançon comprend :

- les 17 réservoirs cités précédemment. Le volume de stockage de l'ensemble de ces ouvrages représente 36 050 m³, pour une consommation journalière voisine de 18 à 20 000 m³/jour. Les capacités de stockage sont inégalement réparties suivant les secteurs.

- 66 réducteurs de pression du diamètre 40 à 450 mm qui délimitent des zones de pression bien précises.

- les canalisations de distribution et d'adduction en fonte qui représentent une longueur de 427 km tous diamètres confondus (de 60 à 800 mm).

2-3-2- Branchements

En 2009 : 13 062 abonnements (nombre de prises d'eau) ont fait l'objet d'une facturation, sachant que pour un certain nombre d'établissements une facture groupée pour plusieurs branchements est établie afin de cumuler les consommations en vue de l'application des coefficients de dégressivité sur certaines redevances.

- *branchements nouveaux* : 78 branchements nouveaux ont été réalisés au cours de l'année.

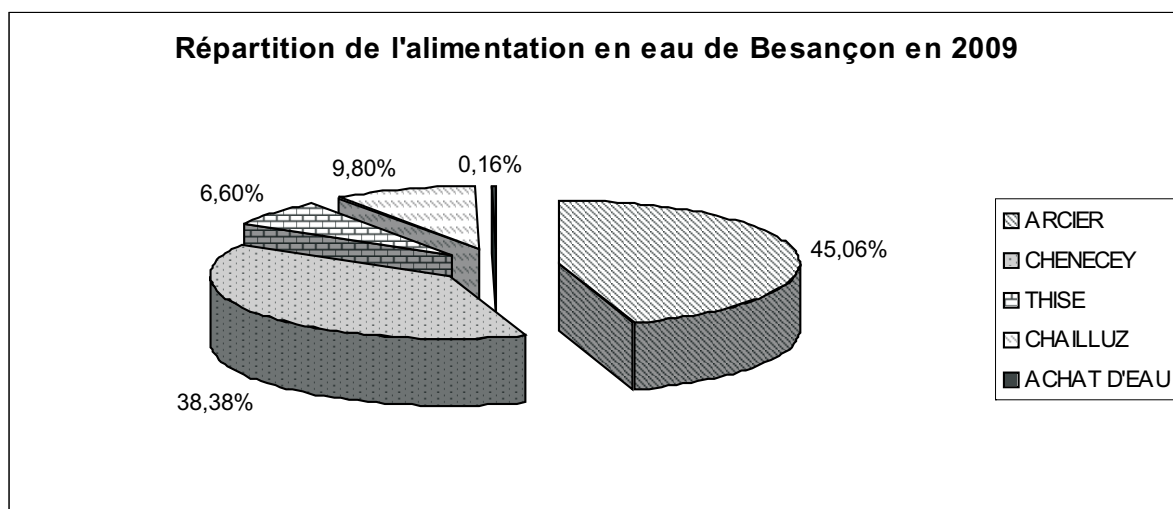
- *branchements rénovés* : 496 branchements ont été rénovés sous voie publique, voire jusqu'au compteur, chaque fois que cela a été possible (la canalisation en plomb est remplacée par une canalisation en polyéthylène).

2-4 - VOLUME D'EAU TRAITÉE : PRODUCTION

En 2009, les volumes d'eau traitée à la sortie des stations de traitement et acheminés sur les réservoirs de tête ont été les suivants :

ARCIER :	3 790 896 m ³
CHENECEY :	3 228 762 m ³
THISE :	555 655 m ³
CHAILLUZ :	824 838 m ³
CHAPELLE DES BUIS * :	12 356 m ³
SIAC * :	<u>719 m³</u>
TOTAL EAU MISE EN RESEAU :	8 413 226 m³

- L'achat d'eau correspond à 13 075 m³



2-5 - VOLUME D'EAU VENDUE

2-5-1- Vente en gros

La Ville de Besançon s'est engagée par convention à fournir l'eau en gros à des communes traversées par l'adduction de Chenecey d'une part, et par l'adduction de Thise d'autre part. L'ensemble de ces conventions a été revu en 2006 intégrant notamment les travaux réalisés par la ville ces dernières années sur les questions de sécurisation. Les nouvelles conditions de vente entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007.

En 2009 la vente en gros à des communes périphériques a représenté 328 291 m³ répartis comme suit :

AVANNE :	102 810 m ³
SIAC (nouvelle interconnexion)	754 m ³
BUSY :	37 148 m ³
CHALEZEULE :	67 364 m ³
CHENECEY :	28 589 m ³
RANCENAY :	13 869 m ³
SYNDICAT BTC :	59 102 m ³
SYNDICAT Val d'Ognon :	<u>3 787 m³</u>
TOTAL Vente en gros :	313 423 m³

Pour la commune de Chalezeule, 11 570 m³ ont été consommés mais non facturés en 2009 ; ils seront facturés en 2010. Il a néanmoins été tenu compte de ce volume pour le calcul des indicateurs.

3 787 m³ ont été vendus au Syndicat du Val d'Ognon dans le cadre de l'interconnexion mise en place en 2003 grâce à la conduite du Chemin de Pirey.

Une nouvelle interconnexion a été créée entre la Ville de Besançon et le Syndicat Intercommunal d'Auxon - Châtillon-le-Duc.

2-5-2- Vente à des abonnés situés sur des communes périphériques

Le service alimente des abonnés situés sur des communes périphériques ; l'eau est vendue au tarif des usagers bisontins :

- 1 065 m³ à 8 abonnés situés sur la commune Pirey (chemin des Montboucons et chemin de Pirey).
- 67 m³ à un abonné situé sur la commune de Thise en extrémité du chemin de l'Ermitage.

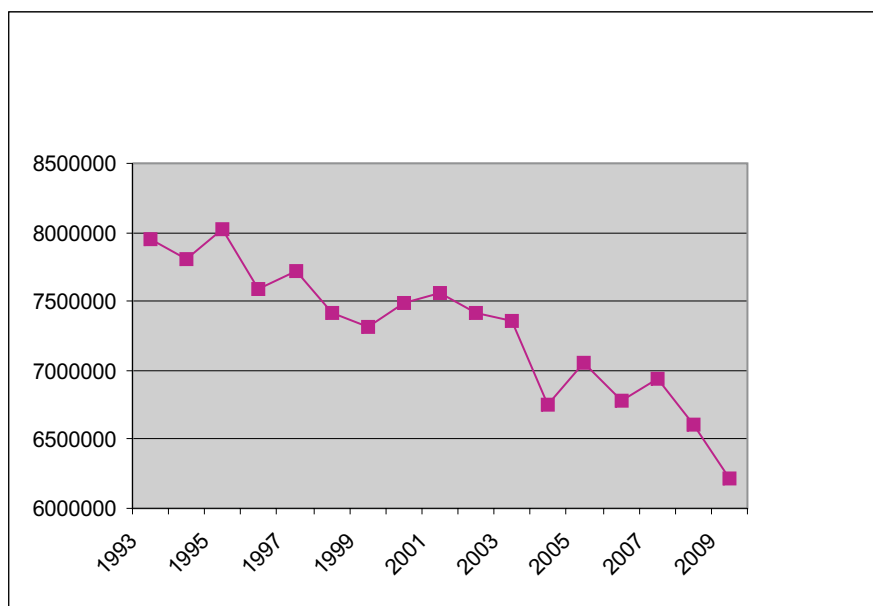
2-5-3- Vente aux abonnés bisontins

Evolution générale de la vente d'eau

Consommation d'eau : 6 215 113 m³ d'eau ont été facturés aux usagers bisontins (volume vendu moins le volume annulé), soit une moyenne de 139,73 litres/jour/habitant tous consommateurs confondus, pour 121 857 habitants.

Evolution des volumes vendus depuis 10 ans sur le périmètre de la Ville de Besançon

Années	Volume
1999	7 317 506
2000	7 486 496
2001	7 554 988
2002	7 411 456
2003	7 353 253
2004	6 750 402
2005	7 048 150
2006	6 783 780
2007	6 946 521
2008	6 604 628
2009	6 215 113

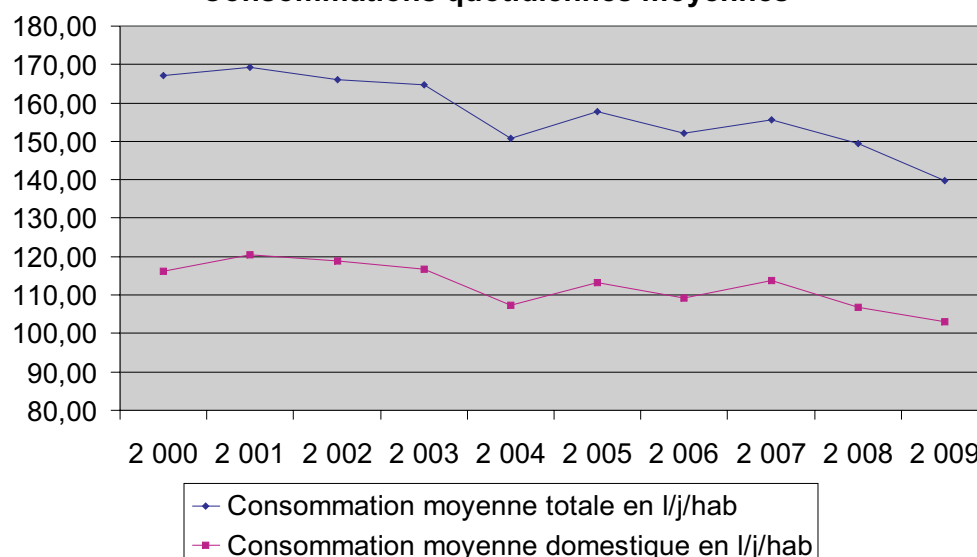


Evolution de la vente d'eau aux ménages

Consommation d'eau domestique : 4 585 894 m³ d'eau ont été facturés aux ménages cette année, soit une moyenne de 103,10 litres/jour/habitant, pour 121 857 habitants.

	Consommation moyenne totale en l/j/hab	Consommation moyenne domestique en l/j/hab
2002	166,02	118,93
2003	164,71	116,76
2004	150,80	107,22
2005	157,88	113,33
2006	152,00	109,33
2007	155,60	113,79
2008	149,53	106,74
2009	139,73	103,10

Consommations quotidiennes moyennes



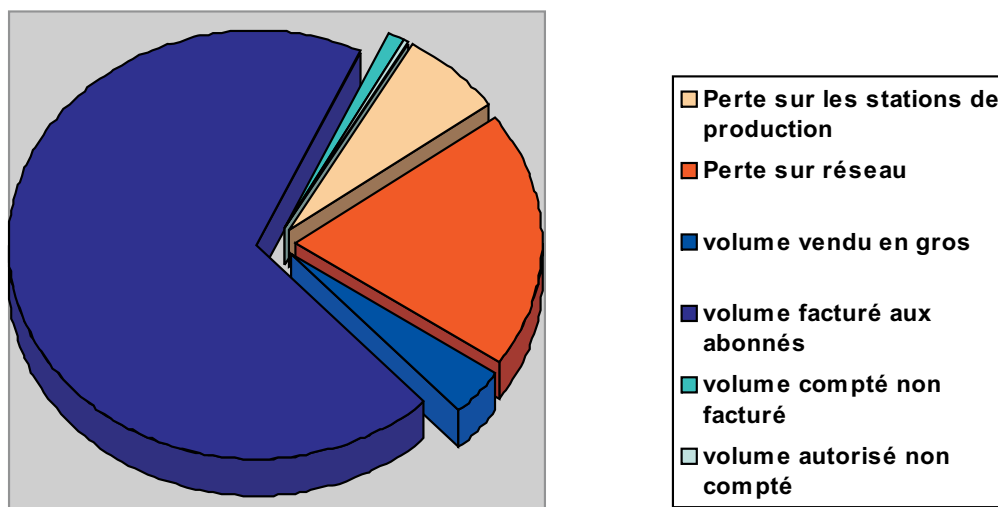
En 2009, le niveau de consommation moyenne totale est en baisse de 5,54 %. Le niveau de consommation domestique est en baisse de 3,41 %. La baisse s'explique par le dernier recensement de la population soit environ 850 habitants de plus. Les subventions accordées pour les bacs récupérateurs d'eau de pluie contribuent également à faire baisser les consommations d'eau mais il paraît évident que la catégorie domestique a fait des économies d'eau en dehors de ce système.

2-5-4- Volumes comptabilisés non facturés

101 997 m³ d'eau ont été comptabilisés et n'ont pas fait l'objet de facturation :

- 34 855 m³ correspondent essentiellement aux compteurs des fontaines et des bornes fontaines (baisse de 40,50 % par rapport à 2008)
- 38 079 m³ correspondent à des dégrèvements pour fuites souterraines après compteur
- 29 063 m³ correspondent à des volumes comptabilisés chez des usagers mais non facturés.

2-5-5 - Synthèse des volumes d'eau



2-6 - QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'ensemble des analyses d'eau est placé sous le contrôle et l'examen du Service Hygiène-Santé, secteur Salubrité-Environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Les analyses sont réalisées par quatre laboratoires : le Laboratoire d'Analyse des Eaux du CHU de Besançon, le laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon, le Laboratoire CARSO et le Laboratoire de la CAPM.

Les analyses d'eau effectuées en 2009 ont été réalisées conformément au décret 2001-1220 du 20 décembre 2001, texte transcrivant en droit français la norme de potabilité définie par la directive européenne 98/83 du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La réglementation prévoit le contrôle de la qualité de l'eau en différents points (ressource, production, distribution) suivant les analyses types ci-après comportant les recherches suivantes :

♦ *EAUX BRUTES* (avant traitement)

RP (Eaux souterraines) :

- . Recherches bactériologiques complètes
- . Recherches physico-chimiques complètes
- . Recherches physico-chimiques particulières

RS (Eaux superficielles)

- . idem RP
- . + micropolluants et indicateurs généraux

♦ *PRODUCTION* : (après traitement, avant refoulement)

P1 : Bactériologiques complètes + physico-chimiques sommaires

P2 : Correspond au programme d'analyse complémentaire de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyse complet (P1+P2) effectué au point de mise en distribution.

◆ *DISTRIBUTION* (au robinet, dans les réservoirs ou sur le réseau)

D1 : Bactériologiques sommaires + physico-chimiques de routine.

D2 : Correspond au programme d'analyse complémentaire de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyse complet (D1+D2) effectué aux robinets.

Le décret 1220-2001 fixe également la fréquence des prélèvements d'eau :

- analyses d'eau prélevées à la ressource (RP, RS) en fonction du débit journalier de production.

- analyses au point de mise en distribution et d'utilisation (Type P1, P2, D1 et D2) en fonction de la population desservie.

L'application des fréquences prévues a conduit à réaliser 327 analyses (tous types confondus) sur les quatre réseaux de Besançon en 2009, avec la répartition suivante :

UDI	Ressource		Production		Distribution		Total par UDI
	RS	RP	P1	P2	D2	D1	
ARCIER	0	2	14	4	4	93	117
CHENECEY	6	0	14	4	4	93	121
THISE	0	1	7	3	3	28	42
CHAILLUZ	0	1	7	3	3	28	42
BUIS					1	4	5
Total par analyse	6	4	42	14	15	246	
Total général							327

Les résultats des analyses sont évalués par rapport à des limites de qualité qui délimitent le seuil de potabilité pour une soixantaine de paramètres environ, et par rapport à des références de qualité pour des paramètres ne nécessitant pas une valeur limite impérative.

L'annexe I au décret 2001-1220 sépare les paramètres en deux catégories :

I.1. Limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Pour lesquels les eaux doivent respecter des valeurs inférieures ou égales aux limites de qualité définies.

Paramètres microbiologiques.

Paramètres chimiques.

I.2. Référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Pour lesquels le dépassement des valeurs entraîne des dispositions particulières

Paramètres indicateurs de qualité témoins de fonctionnement

Indicateurs de radioactivité

Par lettre signée du 22 mars 2010, le Médecin Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé, chargé du contrôle sanitaire de l'eau sur le territoire de la Ville de Besançon a fait parvenir le bilan du contrôle sanitaire sur les eaux d'alimentation distribuées en 2009. Le rapport est reproduit intégralement ci-après.

Bilan du contrôle sanitaire réalisé par le Service communal d'Hygiène et de Santé et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs sur les eaux d'alimentation distribuées en 2009 à Besançon

Les analyses d'eaux effectuées en 2009 conjointement par les laboratoires d'Analyse des Eaux du CHU et du SERAC de Besançon, de Santé Environnement Hygiène de Lyon et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard ont été réalisées conformément au Code de la Santé Publique qui définit les règles de mise en place du contrôle sanitaire :

il fixe les paramètres à rechercher et les normes correspondantes,

il définit les analyses types en fonction de l'origine de l'eau et du lieu de prélèvement,

il fixe les fréquences des analyses en fonction des débits journaliers et de l'existence ou non d'un système de traitement.

Les paramètres de qualité

La qualité de l'eau est mesurée en comparant les résultats d'analyses à des valeurs fixées pour chaque paramètre. Ces seuils déterminés peuvent être, selon les substances, soit des limites de qualité qui ne devraient pas être dépassées, soit des références de qualité pour lesquelles un contrôle renforcé doit être instauré en cas de dépassements.

Caractéristiques générales de l'exploitation et de la distribution

L'exploitant du réseau bisontin est la Direction de l'Eau de la Mairie de Besançon.

L'alimentation en eau de la Ville de Besançon est assurée à partir de quatre points de production pouvant être inter-commutés en cas d'incident (Arcier, Chenecey, Thise, Chailluz).

ARCIER

L'eau issue de cette source subit à la station de la Malate le traitement suivant : pré-ozonation, clarification (coagulation, floculation et décantation), filtration et désinfection finale à l'ozone.

Cette unité de distribution alimente une population de 51 500 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Centre-Ville, Battant, Helvétie, Canot, St-Ferjeux, la Butte, Velotte, Port Douvot, Mazagran, les Chaprais, la Mouillère, Bregille, Prés de Vaux, Plainechaux, Point du Jour.

CHENECEY

L'eau prélevée dans la Loue subit le traitement suivant à la station de Chenecey : pré-chloration, floculation et décantation, filtration et stérilisation à l'ozone.

L'usine de traitement de Chenecey fournit l'eau à une population de 39 000 habitants environ répartie dans les quartiers suivants : Planoise, Châteaufarine, Montrapon, Fontaine Ecu, les Tilleroyes, rue de Vesoul, la partie Nord-Ouest des boulevards Kennedy et Churchill, Chaudanne.

CHAILLUZ

L'eau produite par quatre forages profonds situés entre la forêt de Chailluz et le village de Thise est pré-ozonée puis filtrée avant d'être stérilisée à l'ozone.

La station alimente 12 000 personnes habitant les quartiers des Montarmots, des Quatre Vents, de la Combe Saragosse et le haut des Orchamps.

THISE

La station de Thise traite l'eau provenant de trois forages profonds situés à proximité des hangars de l'aérodrome de Thise, par filtration et stérilisation au chlore.

14 000 habitants sont alimentés par cette unité de distribution, dans les quartiers de Palente, des Orchamps, des Clairs-Soleils, des Cras.

ARCIERQualité bactériologique de l'eau distribuée en 2009

Nombre total d'analyses réalisées en 2009 et représentatives de l'eau distribuée	107
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0
Degré de contamination maximum atteint durant l'année 2009 *	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2007	2008	2009
% d'analyses non conformes ou non satisfaisantes	0 %	0 %	0 %
Degré de contamination*	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTÉRIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

* **Degré de contamination** : nombre maximum de bactéries fécales présentes dans une analyse :

- 0 = de 0 à 5 bactéries
- 1 = de 6 à 19 bactéries
- 2 = de 20 à 49 bactéries
- 3 = plus de 49 bactéries.

ARCIER

Qualité physico-chimique de l'eau distribuée en 2009

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nbre d'analyses sup. à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	107	0	7,80	8,05
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	4	Eau proche de l'équilibre		
	Dureté	°F	aucune	15	Sans objet	24,8	27,8
	Turbidité	NTU	2	107	0	0,12	1,40
	Aluminium	µg/l	200	96	0	29	128
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	92	Satisfaisant	0,11	0,30
	Chlore combiné			92	Satisfaisant	0,05	0,10
	Trihalométhanes	µg/l	100	5	0	13,8	27,9
	Bromates	µg/l	10	4	1	5	12
Éléments indésirables	Nitrates	mg/l	50	15	0	13,4	21,8
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	107	0	0	0
	Fer	µg/l	200	9	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	4	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	15	2	1,32	2,75
Pesticides et dérivés	Atrazine + Déséthyl-atrazine	µg/l	0,1	5	0	0	0
	Autres substances individualisées	µg/l	0,1	5	0	0	0
	Somme des substances	µg/l	0,5	5	0	0	0
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	5	0	0	0
	HAP : somme des 4 substances	µg/l	0,1	5	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	4	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

AVIS DU SHS ET DE LA DDASS SUR LA DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Les périmètres de protection des captages sont établis.

ARCIER

Commentaires concernant certains paramètres physico-chimiques

L'équilibre calco-carbonique

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium). Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau provenant d'Arcier avec une dureté de 24,8°F (degré Français) est une eau calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau d'Arcier est peu élevée sur l'année (13,4 mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50 mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, ont été formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau. Un suivi particulier de ce paramètre sera réalisé en 2010 sur l'eau distribuée.

CHENECEY**Qualité bactériologique de l'eau distribuée en 2009**

Nombre total d'analyses réalisées en 2009 et représentatives de l'eau distribuée	105
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	2
Degré de contamination maximum atteint durant l'année 2009 *	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2007	2008	2009
% d'analyses non conformes ou non satisfaisantes	2,8 %	2,8 %	1,9 %
Degré de contamination *	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTÉRIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

* **Degré de contamination** : nombre maximum de bactéries fécales présentes dans une analyse :

- 0 = de 0 à 5 bactéries
- 1 = de 6 à 19 bactéries
- 2 = de 20 à 49 bactéries
- 3 = plus de 49 bactéries

CHENECEY

Qualité physico-chimique de l'eau distribuée en 2009

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nbre d'analyses sup. à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	108	0	7,84	8,15
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	4	Eau légèrement incrustante		
	Dureté	°F	aucune	14	Sans objet	22,2	26,1
	Turbidité	NTU	2	104	0	0,19	1,3
	Aluminium	µg/l	200	90	5	102	270
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	90	Satisfaisant	0,05	0,25
	Chlore combiné			90	Satisfaisant	0,05	0,15
	Trihalométhanes	µg/l	100	3	0	13	25,1
	Bromates	µg/l	10	4	0	0	0
Éléments indésirables	Nitrates	mg/l	50	14	0	8,1	15,1
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	104	0	0	0
	Fer	µg/l	200	7	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	4	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	14	3	1,61	2,24
Pesticides et dérivés	Atrazine + Déséthyl-atrazine	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Autres substances individualisées	µg/l	0,1	4	0	0	0
	Somme des substances	µg/l	0,5	4	0	0	0
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	3	0	0	0
	HAP : somme des 4 substances	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	4	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

AVIS DU SHS ET DE LA DDASS SUR LA DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Les périmètres de protection des captages sont établis.

CHENECEY

Commentaires concernant certains paramètres physico-chimiques

L'équilibre calco-carbonique

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium). Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau provenant de Chenecey avec une dureté de 22,2°F (degré Français) est une eau calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Chenecey est faible (8,1 mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50 mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, ont été formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau. Un suivi particulier de ce paramètre sera réalisé en 2010 sur l'eau distribuée.

THISEQualité bactériologique de l'eau distribuée en 2009

Nombre total d'analyses réalisées en 2009 et représentatives de l'eau distribuée	34
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0
Degré de contamination maximum atteint durant l'année 2009 *	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2007	2008	2009
% d'analyses non conformes ou non satisfaisantes	0 %	0 %	0 %
Degré de contamination *	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTÉRIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

* **Degré de contamination** : nombre maximum de bactéries fécales présentes dans une analyse :

- 0 = de 0 à 5 bactéries
- 1 = de 6 à 19 bactéries
- 2 = de 20 à 49 bactéries
- 3 = plus de 49 bactéries

THISE

Qualité physico-chimique de l'eau distribuée en 2009

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nbre d'analyses sup. à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	38	0	7,48	7,85
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	3	Eau légèrement incrustante		
	Dureté	°F	aucune	7	Sans objet	30,4	32,5
	Turbidité	NTU	2	34	1	0,24	2,90
	Aluminium	µg/l	200	27	1	57	495
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	27	Satisfaisant	0,17	0,4
	Chlore combiné			27	Satisfaisant	0,04	0,1
	Trihalométhanes	µg/l	100	3	0	21,4	23,2
	Bromates	µg/l	10	3	0	0	0
Éléments indésirables	Nitrates	mg/l	50	7	0	7,5	9,2
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	34	0	0	0
	Fer	µg/l	200	3	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	3	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	7	0	0,98	1,77
Pesticides et dérivés	Atrazine + Déséthyl-atrazine	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Autres substances individualisées	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Somme des substances	µg/l	0,5	3	0	0	0
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	3	0	0	0
	HAP : somme des 4 substances	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	3	0	0,37	1,1

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

AVIS DU SHS ET DE LA DDASS SUR LA DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Les périmètres de protection des captages sont établis.

THISE**Commentaires concernant certains paramètres physico-chimiques*****L'équilibre calco-carbonique***

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium). Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau provenant de Thise avec une dureté de 30,4°F (degré Français) est une eau très calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Thise est faible (7,5 mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50 mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, ont été formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau. Un suivi particulier de ce paramètre sera réalisé en 2010 sur l'eau distribuée.

CHAILLUZQualité bactériologique de l'eau distribuée en 2009

Nombre total d'analyses réalisées en 2009 et représentatives de l'eau distribuée	34
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	0
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	0
Degré de contamination maximum atteint durant l'année 2009 *	0

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

BILANS	2007	2008	2009
% d'analyses non conformes ou non satisfaisantes	0 %	5 %	0 %
Degré de contamination *	0	0	0

CONCLUSION SUR LE BILAN BACTÉRIOLOGIQUE

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante.

* **Degré de contamination** : nombre maximum de bactéries fécales présentes dans une analyse :

- 0 = de 0 à 5 bactéries
- 1 = de 6 à 19 bactéries
- 2 = de 20 à 49 bactéries
- 3 = plus de 49 bactéries

CHAILLUZ*Qualité physico-chimique de l'eau distribuée en 2009*

	Paramètres	Unité	Limite de qualité ou référence de qualité	Nombre d'analyses	Nbre d'analyses sup. à la limite de qualité ou à la référence de qualité	Moyen	Maxi
Éléments en relation avec la structure naturelle des eaux	pH	unités pH	entre 6,5 et 9	34	0	7,65	7,90
	Équilibre calco-carbonique		Eau à l'équilibre ou légèrement incrustante	3	Eau incrustante		
	Dureté	°F	aucune	6	Sans objet	28	30,5
	Turbidité	NTU	2	34	0	0,20	0,85
	Aluminium	µg/l	200	28	2	91	319
Éléments liés à la désinfection	Chlore résiduel libre	mg/l	Absence d'odeur ou de saveur désagréable	24	Satisfaisant	0,07	0,2
	Chlore combiné			24	Satisfaisant	0,03	0,15
	Trihalométhanes	µg/l	100	3	0	7,13	13
	Bromates	µg/l	10	3	2	11,7	18
Éléments indésirables	Nitrates	mg/l	50	6	0	4,7	6,9
	Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	34	0	0	0
	Fer	µg/l	200	3	0	0	0
	Manganèse	µg/l	50	3	0	0	0
	Carbone organique total	mg/l	2	6	0	1,25	1,89
Pesticides et dérivés	Atrazine + Déséthyl-atrazine	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Autres substances individualisées	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Somme des substances	µg/l	0,5	3	0	0	0
Éléments toxiques	Benzo-a-pyrène	µg/l	0,01	3	0	0	0
	HAP : somme des 4 substances	µg/l	0,1	3	0	0	0
	Tétra et Trichloréthylène	µg/l	10	3	0	0,23	0,7

CONCLUSION SUR LE BILAN PHYSICO-CHIMIQUE

La qualité physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

AVIS DU SHS ET DE LA DDASS SUR LA DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Les périmètres de protection des captages sont établis.

CHAILLUZ**Commentaires concernant certains paramètres physico-chimiques*****L'équilibre calco-carbonique***

Les eaux alimentant Besançon sont des eaux bicarbonatées calciques (contenant une forte teneur en anions Hydrogénocarbonates et cations Calcium). Selon l'équilibre entre les ions Calcium et Hydrogénocarbonates, une eau peut être agressive ou entartrante. Si elle est entartrante elle va déposer une couche protectrice carbonatée dans les conduites, mais avec une eau agressive la corrosion des canalisations est facilitée.

La dureté

La dureté ou titre hydrotimétrique (TH) d'une eau correspond essentiellement à la présence de sels de calcium ou de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. L'eau de Chailluz avec une dureté de 28°F (degré Français) est une eau très calcaire.

Les nitrates

La teneur en nitrates de l'eau de Chailluz est très faible (4,7 mg/l en moyenne) à comparer à la limite de qualité de 50 mg/l.

Les Trihalométhanes

Les Trihalométhanes (THM) sont des produits chimiques qui se forment dans l'eau lors de la réaction entre le chlore utilisé pour le traitement et certaines matières organiques d'origine naturelle.

Les Bromates

Les Bromates, sous-produit de désinfection, ont été formés par la réaction de l'ozone utilisé pour le traitement sur les ions bromures naturellement présents dans l'eau. Un suivi particulier de ce paramètre sera réalisé en 2010 sur l'eau distribuée.

Besançon, le 22 mars 2010

Docteur Yvon HENRY
Médecin Directeur du Service
Communal d'Hygiène et de Santé

Docteur Françoise SIMONET
Directrice Départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales par intérim

3 - INDICATEURS FINANCIERS**3-1 - PRIX DE L'EAU****3-1-1- Tarification**

Le prix de l'eau est binôme, il comporte :

- une partie proportionnelle à la consommation fixée à 0,86 € HT en 2009, à tarification unique sur l'ensemble du territoire communal (il n'y a pas de tarif progressif, ni dégressif)

- une partie fixe correspondant à la redevance d'abonnement, de location et d'entretien du compteur.

Abonnement annuel 2009, montant hors taxes

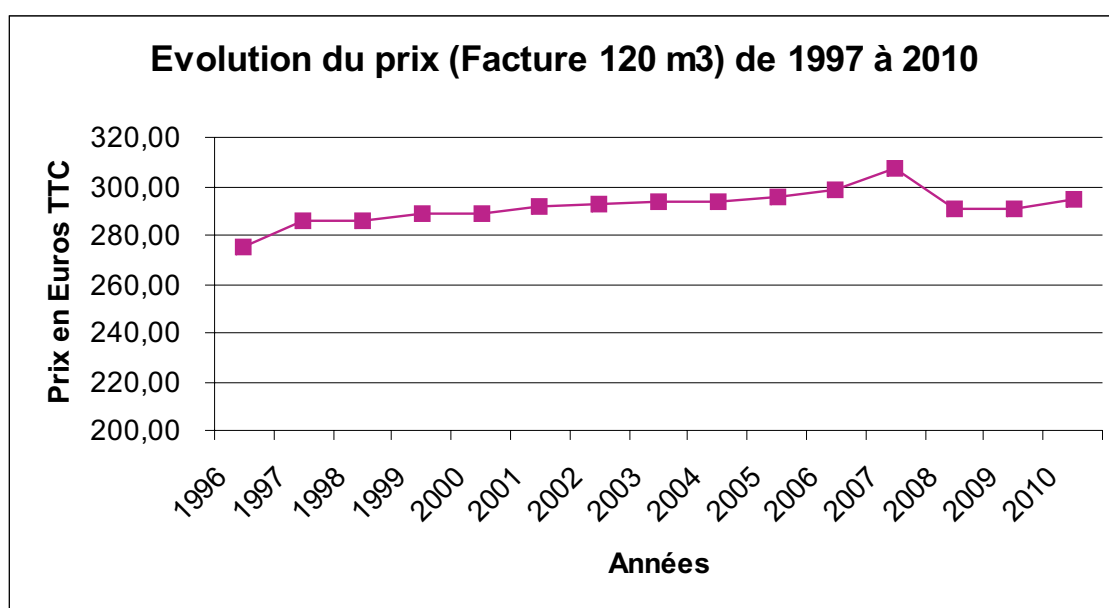
Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2008	Tarif 2009	Pourcentage d'augmentation
1	15 mm	18,50 €	18,50 €	+ 0 %
2	20 mm	24,30 €	25,00 €	+ 2,88 %
3	25 mm	31,00 €	32,00 €	+ 3,23 %
4	30 mm	37,00 €	38,00 €	+ 2,70 %
5	40 mm	63,00 €	65,00 €	+ 3,17 %
6	60 mm	88,00 €	90,00 €	+ 2,27 %
7	80 mm	156,00 €	160,00 €	+ 2,56 %
8	100 mm	295,00 €	300,00 €	+ 1,69 %
9	150 mm	578,00 €	595,00 €	+ 2,94 %
10	200 mm	1 065,00 €	1 100,00 €	+ 3,29 %

Ces tarifs ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal de Besançon du 11 décembre 2008. Ils sont applicables à la facturation de l'eau consommée en 2009.

La Ville de Besançon vend de l'eau en gros à 7 collectivités périphériques (Chenecey, Busy, Rancenay, Avanne, Chalezeule, Syndicat BTC et Syndicat du Val d'Ognon), au prix de 0,537 € HT/m³ en 2009. Ce tarif est fixé par convention et actualisé d'année en année par une formule d'actualisation.

3-1-2- Facture d'eau

Conformément au décret n° 95 635 du 6 mai 1995, les factures d'eau pour 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 ont été établies, en pièces annexes à ce document. Elles correspondent à la consommation d'un abonné domestique habitant une résidence principale et ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable avec un compteur de 15 mm de diamètre en location et raccordé au réseau d'assainissement.



Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix en € TTC	288,31	291,41	292,45	294,09	294,09	295,20	298,05	306,90	290,45	290,45	294,45

Ainsi en intégrant la redevance d'abonnement et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, la facture annuelle d'un ménage s'élève à 290,45 €TTC soit 2,42 €TTC par m³ en 2009. Elle est stable par rapport à 2008. Le taux de la redevance pollution (0,19 € HT) et celui de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,13 € HT) restent inchangés par rapport à 2008. Ces taux sont fixés pour tout le bassin par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le comparatif annuel des prix de l'eau dans les grandes villes de France faisait apparaître en 2008 seulement 4 villes avec un prix inférieur par m³ rapporté à la facture type de 120 m³ : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble et Tours pour le prix TTC au m³. Le tarif 2009, inchangé par rapport à 2008 devrait rester très compétitif comparativement aux villes de taille comparable, tant dans le contexte national que dans le contexte local.

3-2 - AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

3-2-1- Recettes d'exploitation

3-2-1-1- Résultant du prix de l'eau à Besançon

Au cours de l'exercice 2009, les recettes d'exploitation issues de la vente d'eau aux abonnés bisontins s'établissent comme suit aux comptes administratifs :

Montants en Euros HT	2007	CA 2008	CA 2009	Evolution 09/08
Ventes d'eau aux abonnés	925 228	580 537	347 079	4,18 %

3-2-1-2- Autres que celle résultant du prix de l'eau à Besançon

Montants en Euros HT	CA 2008	CA 2009	Evolution 08/09
Autres ventes d'eau (Syndicats et communes)	170 281	161 757	- 5 %
Ventes de produits résiduels (1)	3 375	4 374	29,6 %
Travaux (branchements, réparations)	184 277	193 435	4,97 %
Redevance d'abonnement, location entretien de compteurs	372 920	365 330	- 2,03 %
Autres prestations de service (recouvrements et frais d'accès au service)	28 913	34 974	+ 20,96 %
Autres produits de gestion courante (2)	4 596	7 567	+ 64,64 %
Produits exceptionnels et loyers	44 587	3 282	- 92,64 %
Total recettes autres	808 949	770 719	- 4,72 %

(1) vente d'un matériel de réforme et des carafes

(2) admissions en non valeurs et charges remboursables logement Chenecey

Les redevances collectées pour l'Agence de l'Eau (redevance de pollution domestique : 1 050 725 €, redevance de modernisation des réseaux de collecte : 700 713 €, redevance de prélèvement : 324 152 €) représentent au total 2 075 590 €.

3-2-1-3- Evolution globale des recettes

Montants en Euros HT	CA 2007	CA 2008	A 2009	Evolution 09/08
Total recettes d'exploitation	6 823 447	6 389 486	120 125	4,21 %

Les recettes d'exploitation sont une nouvelle fois en baisse importante essentiellement du fait de la vente d'eau en baisse continue et régulière.

3-2-2- Etat de la dette

L'encours de la dette figurant au compte administratif du budget de l'eau au 31 décembre 2009 est de 2 260 058 € (calcul effectué hors résultat annuel reporté).

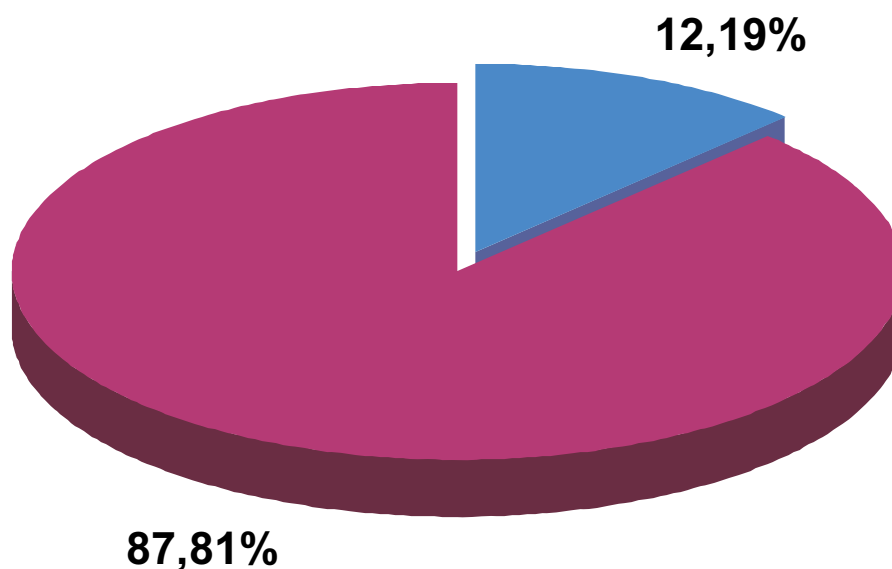
	Au 31-12-2007	Au 31-12-2008	Au 31/12/2009	Evolution 09/08
Dette en capital au CA	2 902 241 €	2 551 105 €	2 260 058 €	- 11,41 %
Epargne brute de l'exercice	3 223 773,05 €	2 009 088,43 €	2 051 214,23 €	+ 2,10 % (1)
Capacité de désendettement	0,90 an	1,27 an	1,10 an	- 13,39 % (1)

(1) 2007 était une année particulière liée au changement des dispositifs comptables de l'Agence de l'Eau. On retrouve en 2008 une baisse de la dette accompagnée par une forte baisse de l'épargne brute liée à la non augmentation du prix de l'eau et au reversement au budget assainissement des trop perçus de contre valeurs de pollution de l'agence de l'eau. Pour 2009, il y a une relative stabilité de l'épargne et une baisse de la dette liée à la non réalisation d'emprunt.

Emprunts contractés lors de l'exercice 2009	Montant	Taux
	0	

L'annuité d'emprunt 2009 se monte à 331 439,73 € se décomposant comme suit :

- intérêts (art 66111) : 40 393,05 € Dépense en section d'exploitation
- capital (art 1641,1681) : 291 046,68 € Dépense en section d'investissement.



	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Evolution 09/08	Prévisionnel 2010
Annuité globale	416 304,77 €	331 439,73	- 20,38 %	281 131,20 €

3-2-3- Amortissements techniques

L'amortissement est l'étalement systématique d'un coût sur une durée d'utilisation. Ce dispositif est rendu obligatoire dans la gestion des services d'eau et d'assainissement dont la plupart des équipements sont destinés à une utilisation sur plusieurs dizaines d'années. Ainsi pour le budget de l'eau, un montant identique est repris en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement :

	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Evolution 09/08	Prévisionnel 2010
Amortissements techniques	1 715 743 €	1 782 089 €	+ 3,90 %	1 881 620 €

3-3 - Travaux réalisés au cours de l'année 2009

Les travaux réalisés et réglés sur l'exercice budgétaire 2009 à la section d'investissement représentent un montant de 3 492 856 € HT (Comptes 23 et 21 hors valorisation) ; ils ont concerné essentiellement des travaux de renforcement et de rénovation du réseau d'eau ainsi que des travaux de gros entretien dans les stations. Ils sont mentionnés ci-après :

STATIONS DE TRAITEMENT ET DE POMPAGE

Début de la construction du réservoir du Grand Désert (800 m³)

Poursuite des travaux de sécurisation des sites (sécurité du personnel)

RESEAU DE DISTRIBUTION

Renouvellement de conduite : rue du Chasnot, chemin de valentin (renforcement pour la nouvelle interconnexion entre Ville et SIAC), rue Grignard, rue du Onze Novembre, rues E. Picard, Z. Jeannot et Mathey-Doret, chemin des Prés de Vaux, rue Fanart, rue de Trépillot, Grande Rue, Glacis de Griffon, rue Danton, Av Léo Lagrange (soit 5 656 ml de conduite)

Extension : ZAC des Hauts du Chazal, Vallon du Jour, ORU Clairs-Soleils, chemin de Charmarin, rue des Brosses, chemin de Montoille, Grand Désert, chemin de la Combe Maçon, rue Martin du Gard (2 502 m de conduite).

BRANCHEMENTS

Branchements neufs : 78 branchements nouveaux ont été réalisés en 2009.

Branchements rénovés : au cours de l'année 2009, le Service a procédé à la rénovation totale de 496 branchements avant le compteur dans le cadre des chantiers confiés aux entreprises et des réparations assurées en régie (suppression des branchements en plomb). Au 31 décembre 2009, il subsistait environ 350 branchements en plomb ou assimilés à remplacer avant le 31 décembre 2012.

3-4 - TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR L'EXERCICE EN COURS

Le montant total des investissements (hors emprunt) prévus en 2010 représente un montant de 4 353 411 €. A ce total viendra s'ajouter le montant des crédits votés lors de l'affectation des résultats d'exploitation.

Cela concernera des extensions de réseau et des renforcements de canalisations ainsi que des travaux de gros entretien dans les stations, dont la rénovation des façades de la Malate et les

financements complémentaires du nouveau réservoir de Bregille et des réseaux associés ainsi que du remplacement de l'aqueduc d'Arcier.

Les principaux travaux dont le programme a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 février 2010 sont les suivants :

3-4-1 - Programme global

1 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation
des stations de production, de traitement et de refoulement 280 000 € HT

2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 899 411 € HT

3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement
de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription
budgétaire individualisée 2 730 000 € HT

4 - Acquisitions de terrains

5 000 € HT

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

TOTAL 3 914 411 €

3-4-2- Programme détaillé

**1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation
(station de traitement, pompage et réservoir)**

- A l'article 21.21311.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 200 000 € HT pour des travaux :

Programme principal

Extension station Chailluz pour dispositif anti-bélier 45 000 €

Travaux de sécurisation des différents sites Jusqu'à 130 000 €
Utilisation du marché à bons de commande spécifique

Programme complémentaire

Reprise eau ruissellement couverture station de Chailluz et Griffon,
réservoir Planoise 105 000 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2009 le cas échéant.

- A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 80 000 € permettant notamment des travaux de remplacement de ballons anti-béliers (dont Chailluz : 35 K€, autres sites : 30 K€)

2. Travaux sur le réseau de distribution

A l'article 21.21531.9003.36100, il a été inscrit un crédit de 899 411 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau

Programme principal

Combe Saragosse (avec branchements plomb)	266 000 €
Grande Rue (gpt commande GrDF, avec branchements plomb)	130 000 €
Rues Croix de Palente, Papillon, Tamaris (avec branchements plomb)	151 000 €
Instrumentation du réseau d'eau potable - sectorisation (génie civil)	100 000 €
Rues Bruand et Chasnot (tranche ferme)	30 000 €
Rue Arrachart (avec branchements plomb)	140 000 €
Bd Diderot (aménagement de la voirie)	100 000 €
Sécurisation du réseau de Chastres par la mise en place d'un réducteur rue des Jardins	<u>15 000 €</u>
TOTAL PRINCIPAL	932 000 €

Programme complémentaire de travaux, suivant résultats des appels d'offres

Reprise alimentation réservoir de Chastres	15 000 €
Rue Brochet (avec branchements plomb)	55 000 €
Rues Bruand et Chasnot (tranche conditionnelle)	80 000 €
Chemin des Echenoz de Velotte (extension)	120 000 €
Mise en place d'un réducteur pour la sécurisation du réseau Bregille	15 000 €
Rue de l'Oratoire (avec branchements plomb)	241 000 €
Rue des Carriers (avec branchements plomb)	44 400 €
Rue de la Gouille (avec branchements plomb)	20 200 €
Rue Amédée Ponceau (avec branchements plomb)	40 600 €
Rue Boissy d'Anglas (avec branchements plomb)	61 000 €
Interconnexion avec le SIAC (renforcement du réseau)	A chiffrer
Pont chemin Français (sécurisation du réseau)	A chiffrer
Interconnexion avec le SIAC	A chiffrer
Rue Char (accompagnement aménagement voirie)	A chiffrer
Secteur Leverrier Montboucons l'Escale (équipement primaire)	<u>A chiffrer</u>
TOTAL COMPLEMENTAIRE des travaux chiffrés	692 200 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2009 le cas échéant.

Par ailleurs sont programmés :

- des travaux de dévoiement de canalisations Boulevard Diderot, pris en charge par le budget de l'assainissement, dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement

- une extension pour l'alimentation de bureaux rue Madeleine Brès, prise en charge dans le cadre d'un PAE.

3 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 2 730 000 € HT :

Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont individualisés à l'article 21.21531.6004.36100 afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€.

Financement 2010 inscrit : 120 000 €.

Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

500 000 € HT sont inscrits à l'article 21.21531.5002.36100.

Le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2010 est établi en fonction des travaux du service d'une part et des travaux de voirie d'autre part, selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers à l'entreprise
- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

Un marché spécifique sera utilisé pour la rénovation des branchements en plomb sur 2010.

L'estimation financière totale de la réfection des branchements plomb pour 2010 est la suivante :

	Nombre de branchements	Coût des terrassements payés à l'entreprise	Travaux en régie fournitures et main d'œuvre	TOTAUX HT
Rénovation dans le cadre des chantiers 2010 de renouvellement de conduites	50	61 000	25 000	86 000 €
Branchements rénovés en régie	5		10 000	10 000 €
Terrassements - Travaux divers pour rénovation des branchements d'eau sur la commune de Besançon programme 2010	245	500 000	125 000	625 000 €
TOTAUX	300	561 000	160 000	721 000 €

dont un montant prévisionnel 2010 de 500 000 € pour la réalisation par l'entreprise d'environ 245 terrassements sur branchements. La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Périmètres de protection : 190 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.36100, pour des études complémentaires et des travaux d'aménagement dans le cadre des opérations à finaliser sur Arcier et Chenecey et dans le cadre de la révision des périmètres de Thise et de Chailluz dont Bassin versant d'Arcier : Travaux liés à la sécurisation de l'œil de Bœuf : 170 000 €. La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs la Ville de Besançon participe à un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse intitulé «De nouvelles idées pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides». Lors de la finalisation du dossier, et après consultation des différents partenaires, une délibération spécifique sera présentée au Conseil Municipal.

ZAC de Planoise : aucune inscription en 2010 à l'article 23.2315.78005.36100.

ZAC La Fayette : aucune inscription en 2010 à l'article 23.2315.88016.36100.

ZAC des Hauts du Chazal : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.94034.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

ZAC du Val des Grands Bas : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.99006.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

Parc Scientifique TEMIS : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.96047.36100, en raison des reports antérieurs.

ORU Clairs-Soleils : Pas d'inscription en 2010 à l'article 23.2315.03606.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur.

Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100.

En 2009, l'appel d'offre lancé sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2007 (montant prévisionnel de 7 000 000 €) a été déclaré sans suite. Un nouvel appel d'offre sera lancé sur la base d'un programme modifié. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de l'AMO.

Adduction d'eau de Novillars : Un crédit de 100 000 € est inscrit sur la ligne 23.2315.5004.36100. Dans le prolongement des essais menés de 2004 à 2007, les dernières investigations (essais, procédures administratives...) et les travaux de réalisation d'exploitation définitive sont en cours sur la base de financement 2008 et 2009, avant la réalisation des travaux d'adduction prévue en 2011. Le montant inscrit doit permettre la rémunération de la prestation sur 2009 d'un maître d'œuvre à retenir.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Réservoir de Bregille et réseau : 330 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5054.36100.

Il s'agit du complément des inscriptions sur les budgets 2007 à 2009 permettant la construction d'un nouveau réservoir dans le secteur de Bregille afin de couvrir les besoins en eau du secteur concerné.

Le coût de l'opération à financer sur 4 exercices 2007 à 2010 est de 1 250 000 €.

Suppression de l'aqueduc d'Arcier : 1 400 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7002.36100.

En coordination avec les travaux d'assainissement du SYTTEAU, il est prévu le remplacement par une conduite de l'aqueduc d'Arcier pour la partie «eau traitée». Un premier tronçon a été réalisé en 2007 à proximité de la station de la Malate en coordination avec des travaux d'assainissement de la commune de Montfaucon. Un appel d'offre a été lancé en groupement de commande avec le SYTTEAU pour le tronçon principal. L'inscription budgétaire 2010 doit permettre le financement de ce tronçon ainsi que la réhabilitation d'une canalisation de diamètre 450 à Rivotte, qui constituera le dernier tronçon.

Rénovation du barrage de Chenecey : 20 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.8017.36100.

Il est prévu la rénovation et la sécurisation du barrage et la création d'une passe à poisson pour un montant de 200 000 €. Le projet doit être lancé prochainement afin de pouvoir bénéficier de subvention, notamment pour la création de la passe à poisson, qui s'inscrit dans un programme européen «Life ; APRON II». L'inscription budgétaire 2010 doit permettre d'engager la maîtrise d'œuvre.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier, de Réseau Ferré de France ainsi que d'autres financeurs potentiels (Région Franche-Comté, Département du Doubs notamment).

TCSP : Sur la ligne 23.2315.8025.36100 est inscrit un montant de 20 000 € en 2010.

Cette ligne est destinée au financement des travaux de dévoiement de réseau d'eau lié au projet TCSP. Les 20 000 € sont destinés aux opérations d'études et maîtrise d'œuvre préalables ainsi qu'à de petits travaux préliminaires.

Les inscriptions complémentaires seront faites en fonction de l'avancement du projet

Aménagement abords Malate : 100 000 € sont inscrits en 2010 à l'article 23.2315.94003.36100 pour compléter l'inscription 2009 liée à la rénovation des façades des bâtiments de l'unité de traitement d'eau potable de la Malate.

4 - Acquisitions de terrains

Un crédit de 5 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur chacune des acquisitions.

3-5 - TRAVAUX ENVISAGÉS POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS**Evolution des ressources** :

La mise en place des périmètres de protection de la source d'Arcier et de la prise d'eau de la Loue se poursuivront et entraîneront des dépenses. Des travaux obligatoires seront réalisés afin de limiter les risques de pollutions ponctuelles et diffuses, de fiabiliser les filières de traitement et de formaliser les procédures d'alerte.

Les travaux de recherche d'une nouvelle ressource sur le secteur de Novillars seront finalisés prochainement avec la création d'une conduite d'adduction entre Novillars et Thise. La rénovation de l'usine de Chenecey pourra alors être engagée sur la base d'une capacité de traitement réduite du fait de l'amélioration de la diversification des ressources en eau de la ville.

Evolution des réseaux :

Accompagnement des évolutions des infrastructures routières (travaux liés au Transport en Commun en Site Propre, au contournement dans le secteur de Micropolis, à la rénovation du boulevard, à la construction du collecteur d'assainissement de la Vallée du Doubs...). Tous ces travaux se traduiront par des déplacements et des créations de conduites de gros diamètre (ø300mm à ø600mm).

Parallèlement les travaux de renforcement et de rénovation des réseaux anciens seront poursuivis notamment sur le centre-ville où il subsiste encore des conduites anciennes (rue Moncey notamment). Ces renouvellements de conduite se réalisent parfois en parallèle du programme de remplacement des branchements en plomb qui sera poursuivi jusqu'à la suppression totale des 3 à 400 branchements restants à ce jour.

D'une façon générale, le réseau de la Ville de Besançon est en assez bon état. Le ratio technique constituant le rapport du volume comptabilisé par rapport au volume d'eau acheminé sur les réservoirs de tête présente une valeur correcte pour 2009 à 79,07 % mais tout de même constatée en baisse par rapport aux années précédentes. Des outils spécifiques sont en cours de développement afin de mieux suivre les consommations sur les sous réseaux importants, dans le cadre de l'étude diagnostic et de la modélisation informatique du réseau (compteurs de sectorisation, prélocalisation des fuites, exploitation des données de télégestion).

Sécurité et interconnexion extérieures :

L'existence de 4 ressources en eau différentes donne l'impression de sécurité ; toutefois les ressources n'ayant pas les mêmes capacités, le plan de secours établi a plus un caractère ponctuel qu'un caractère permanent.

La sécheresse de 2003 a démontré la nécessité de réactiver une politique active d'interconnexion externe grâce à des contacts actifs entre la Ville et les syndicats voisins. La Ville est interconnectée avec le réseau du Val d'Ognon depuis 2003 et une première interconnexion avec le SIAC depuis 2008. Des études sont en cours afin de développer ces réseaux de secours avec d'autres voisins proches (Syndicat de la Haute Loue, de Roche-Novillars).

Dans cette optique une charte de coopération a été signée avec ces quatre syndicats le 28 mars 2006, les signataires s'engageant à être solidaires les uns des autres en cas de pénurie et à s'interconnecter entre eux à moyen terme.

Parallèlement et en vue de sécuriser les ressources, des démarches volontaires de protection sont engagées sur les périmètres de protection et ce au-delà de la réglementation. Dans ce cadre, des évolutions de pratiques agricoles sont recherchées avec la mise en place de circuits courts à base d'agriculture Bio, sur le secteur d'Arcier notamment par la participation à un appel à projet de l'Agence de l'Eau.

4 - INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Les indicateurs de performance sont définis par le décret 2007-675 du 2 mai 2007 et précisés par l'arrêté du 2 mai 2007.

	2007	2008	2009
Indicateurs descriptifs			
Abonnés domestiques et assimilés	11 007	11 133	8 480 (1)
Indicateurs de performances			
Données relatives à la qualité de l'eau distribuée :			
- microbiologie	100 %	99,7 %	100 %
- physico-chimiques	100 %	99,7 %	98,8 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,72	2,71	4,36
Taux de réclamations service de l'eau	Non calculé	0,93	0,75 (2)
Délai maximal d'ouverture des branchements	4 heures	4 heures	4 heures
Taux de respect de ce délai	100 %	100 %	100 %

	2007	2008	2009
Indicateurs de gestion patrimoniale et financière			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60	60
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau (%)	0,40 %	0,52 %	0,77 %
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,90 %	0,66 %	0,61 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité service de l'eau	0,90 an	1,27 an	1,10 an
Indicateurs de performances environnementales			
Rendement du réseau de distribution	90,7 % (3)	84,47 %	79,07 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	5,11 (3)	8,20 (4)	11,66
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	4,23 (3)	8,20 (4)	11,60
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %	100 %

(1) Changement du mode de calcul pour prendre en compte la définition réglementaire (1 abonné ayant plusieurs abonnements n'est comptabilisé qu'une seule fois)

(2) L'enregistrement des réclamations doit être fiabilisé. Au niveau national, on observe une grande variabilité de cet indicateur lié au mode d'enregistrement.

(3) Il convient de prendre en compte la modification du système de relève facturation (qui a augmenté ponctuellement en 2007 le volume facturé) dans l'interprétation de l'évolution de ces valeurs.

(4) L'augmentation de cet indice est liée d'une part à la diminution du rendement et d'autre part à la réactualisation du linéaire du réseau réalisé lors de l'inventaire du patrimoine dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Proposition

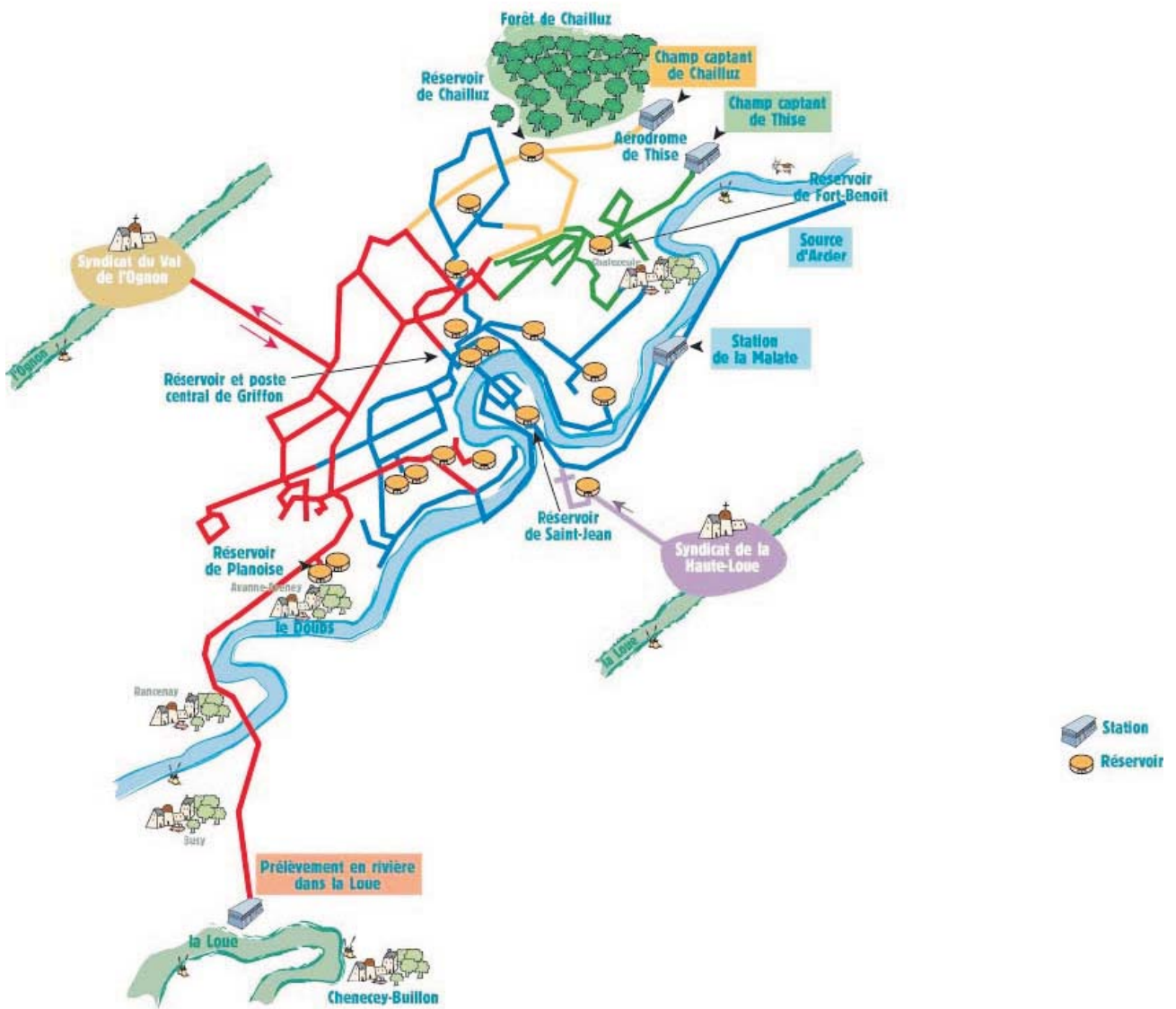
Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 1 (1 abstention) et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

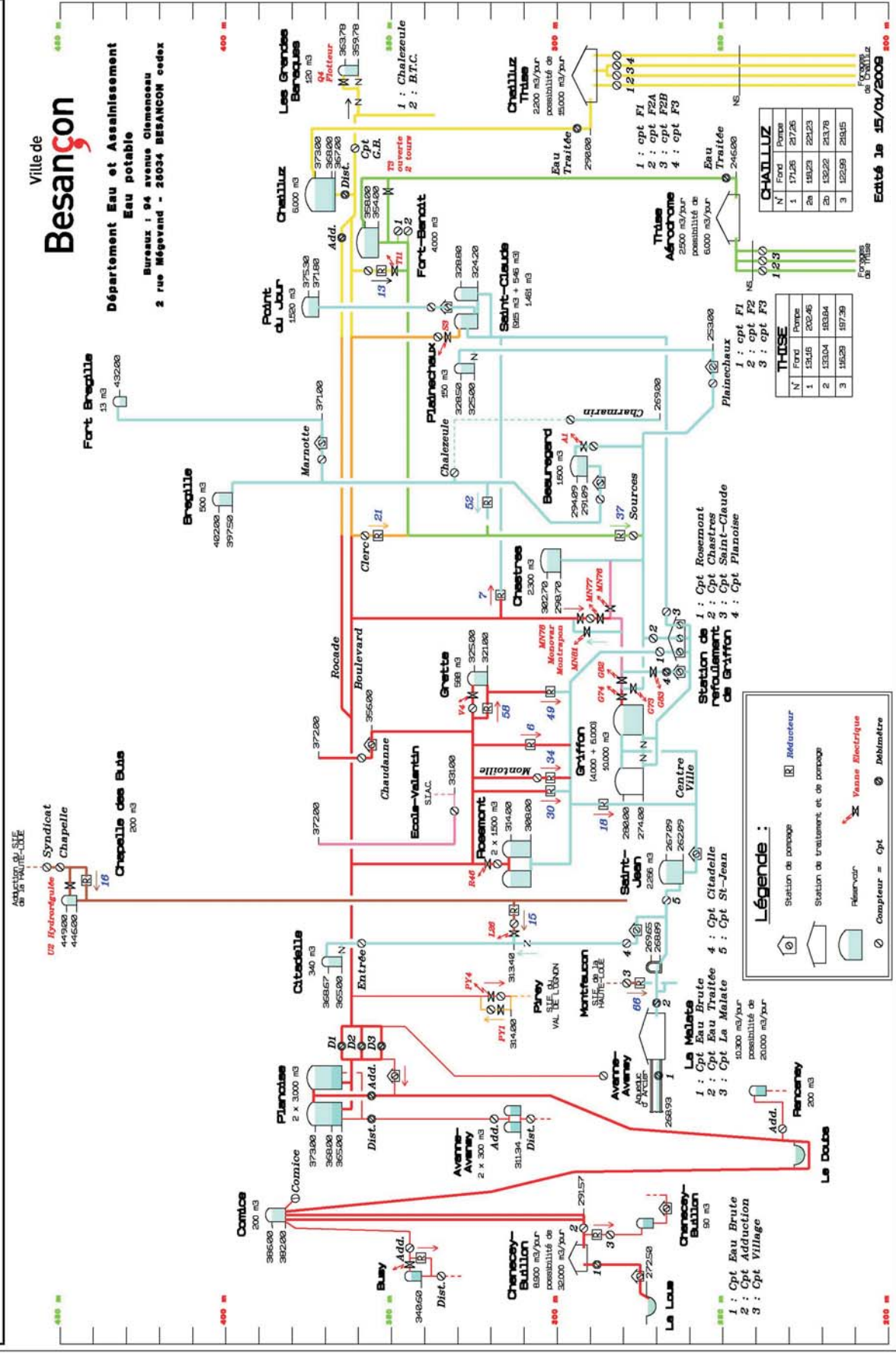
Documents joints :

1. Plan de situation des ressources en eau
2. Schéma du réseau de distribution d'eau
3. Profil hydraulique du réseau d'eau
4. Note d'information sur la qualité de l'eau en 2009
5. Facture d'eau pour 120 m³ en 2006
6. Facture d'eau pour 120 m³ en 2007
7. Facture d'eau pour 120 m³ en 2008
8. Facture d'eau pour 120 m³ en 2009
9. Facture d'eau pour 120 m³ en 2010

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.



PROFIL SCHEMATIQUE DU RESEAU D'EAU D'EAU DE LA VILLE DE BESANCON



Qualité de l'eau du réseau public de la Ville de Besançon en 2009 (*)



Vous dépendez d'une unité de distribution de la **ville de BESANCON**.

Le contrôle sanitaire est confié au Service Communal Hygiène-Santé de la Ville de Besançon sous le contrôle technique de l'Agence Régionale de Santé. Le nombre d'analyses effectuées, 322 en 2009, dépend du nombre d'habitants desservis. Les résultats des analyses sont comparés aux valeurs limites réglementaires définies par les articles R1321-1 et suivants du code de la Santé Publique. En cas de dépassement des normes, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec le distributeur, afin de rechercher les causes et de définir des solutions d'amélioration.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE - Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

NITRATES - Les nitrates sont des composants naturels du cycle de l'azote, élément indispensable à la vie et notamment au développement des plantes. Ils sont présents dans le sol à l'état naturel. Cependant, des apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg/l (NO₃) pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection de la population.

PESTICIDES - La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure aux seuils de toxicité connus.

DURETE - La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. L'eau de l'ensemble des ressources de BESANCON est considérée comme dure.

Unité	Qualité Bactériologique			Nitrates			Pesticides		Dureté (4)
	Nombre d'analyses	Analyses non conformes (1)	Analyses non satisfaisantes (2)	Nombre d'analyses	Teneur Moyenne	Teneur Maximale	Nombre d'analyses	Résultats	
ARCIER	107	0 %	0 %	14	13,4 mg/l	21,8 mg/l	5	Aucun paramètre n'a été décelé (3)	24,8 °F
CHENECEY	105	0 %	1,9 %	14	8,1 mg/l	15,1 mg/l	4	Aucun paramètre n'a été décelé (3)	22,6 °F
THISE	34	0 %	0 %	7	7,5 mg/l	9,2 mg/l	3	Aucun paramètre n'a été décelé (3)	30,4 °F
CHAILLUZ	34	0 %	0 %	6	4,7 mg/l	6,9 mg/l	3	Aucun paramètre n'a été décelé (3)	28 °F

(1) : Correspond aux analyses où un ou plusieurs paramètres ont dépassé une limite de qualité

(2) : Correspond aux analyses où un ou plusieurs paramètres ont dépassé une référence de qualité

(3) : Les teneurs en pesticides sont restées inférieures au seuil de détection des laboratoires d'analyses

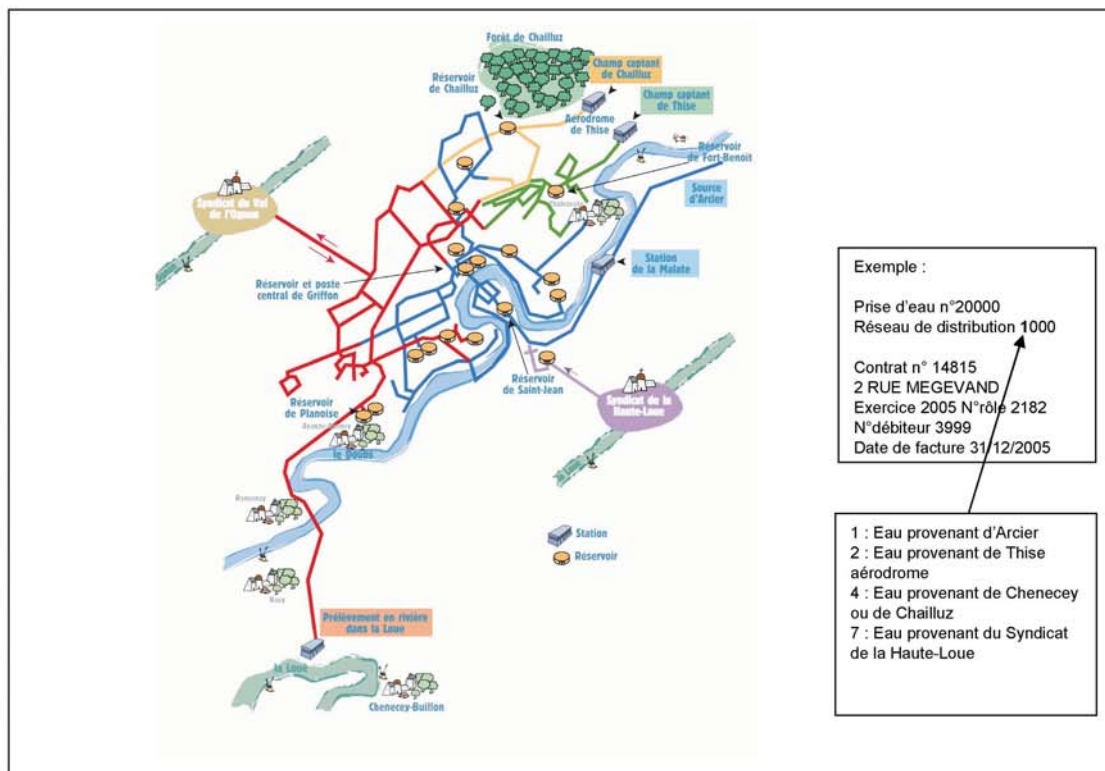
(4) : L'eau est considérée comme étant dure à partir de 20°F (°F : degré Français)

(*) : Source : Service Communal Hygiène-Santé (S.C.H.S.) de Besançon.

*Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, doit être affiché dans les immeubles collectifs
A ce titre, il peut être reproduit sans suppression ni ajout*

PLAN SCHEMATIQUE DU RESEAU D'EAU DE LA VILLE DE BESANCON

La facture mentionne, en haut à droite, un code réseau de distribution comportant 4 chiffres ; le premier chiffre (1, 2, 4 ou 7) permettant de reconnaître l'origine de l'eau qui dessert le branchement. Le réseau de distribution commençant par 4 (CHENECEY et CHAILLUZ) contient plus spécifiquement de l'eau en provenance de CHENECEY dans la partie Ouest et de l'eau en provenance de CHAILLUZ dans la partie Nord / Est (quartiers de Saint-Claude, Montarmots, Orchamps et Palente).



Unité de distribution	Conclusions sanitaires des unités de distribution de la Ville de Besançon
ARCIER (source)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante. Un léger dépassement de la limite réglementaire en bromates a toutefois été constaté (sur 4 analyses). Ce paramètre, sous produit de la désinfection, fera l'objet d'un suivi particulier en 2010.
CHENECEY (prise d'eau dans la Loue)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.
CHAILLUZ (forages)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante. De légers dépassements de la limite réglementaire en bromates sont cependant constatés (sur 4 analyses). Ce paramètre, sous produit de la désinfection fera l'objet d'un suivi particulier en 2010.
THISE (forages)	La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est satisfaisante.

REMARQUE : Pour les 52 habitations de La Chapelle des Buis alimentées par le Syndicat de la Haute Loue, l'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique et elle est conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates ...) et les substances toxiques.

INFORMATION : Un rapport annuel détaillé est établi chaque année par le S.C.H.S. de Besançon et l'Agence Régionale de Santé.
Il est affiché en mairie dans les locaux du département eau et assainissement - 94, avenue Clémenceau à Besançon.
Des analyses concernant l'année en cours sont disponibles sur www.besancon.fr ou sur www.caupotable.sante.gouv.fr

*Ce document, destiné aux abonnés du service public de distribution d'eau, doit être affiché dans les immeubles collectifs
A ce titre, il peut être reproduit sans suppression ni ajout*

VILLE DE BESANÇON

2, rue Mégevand

25034 Besançon Cedex

Services de l'Eau et de l'Assainissement

Téléphone: 03.81.61.59.60

Télécopie: 03.81.61.59.90

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi

De 8h à 12h et de 14h à 17h30

INTERVENTIONS 24h/24**Tél: 03.81.61.51.61**

Titre émis et rendu exécutoire le: 31/12/2006

Copie destinée au débiteur formant

Avis des sommes à payer

Propriétaire :

VILLE DE BESANCON

CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

2, RUE MEGEVAND

25000 BESANCON

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**Prise d'eau n° 20000****Réseau de distribution : 1000**

Contrat n° 14815 N°débiteur 3999

2 RUE MEGEVAND

Exercice 2006 N°rôle 6668 **Date de facture 31/12/2006**

Ville de

VILLE DE BESANCON**CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL****2, RUE MEGEVAND****25000 BESANCON**

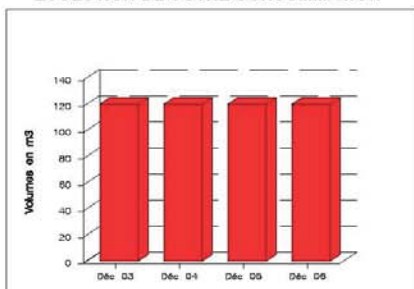
Folio 1

MESSAGES

Votre consommation pour la Période du 01/01/2006 au 31/12/2006	120 M3
--	---------------

Montant T.T.C.

Redevance d'abonnement	19,52
Consommation EAU	108,88
Redevance Assainissement	115,21
Autres Organismes	54,44

Montant de la facture: 298,05**EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION**

NET A PAYER en Euros	298,05
-----------------------------	---------------

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 20/01/2007

T.V.A. acquittée sur les débits. Le règlement du service et les tarifs sont disponibles auprès du Service des Eaux - 2 rue Mégevand.

Détail au Verso ...

Résiliation d'abonnement : Un relevé de compteur étant indispensable pour le changement d'abonné, le titulaire du contrat en cours reste responsable tant qu'il n'a pas demandé la résiliation de son abonnement.

TALON DE PAIEMENT

Talon à joindre à votre paiement

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT

Facture payable dès réception à la Trésorerie

Références : Titre EAU - N°Rôle : 6668 Y

Etab : 01 Exercice : 2006

Date facture : 31/12/2006

N° débiteur : 3999

Montant en Euros : 298.05

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON
CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL
2, RUE MEGEVAND
25000 BESANCON



TRESORERIE
DU GRAND BESANCON
16, PLACE CASSIN - BP 2129
25052 BESANCON CEDEX

Horaires T.G.B. : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H/13H-16H30
Tél T.G.B. : 03.81.61.60.77 montant en euros

105010500064

453831000189 68230000000000066680250054917806 29805

Détail de votre facture	Quantité	Prix Unitaire hors T.V.A.	Montant h.T.V.A.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'EAU						
Service de l'EAU (TVA Intracommunautaire : FR0R 212 500 565)						
Redevance d'abonnement						
Diamètre compteur 15mm n° série 99999						
Du 01/01/2006 au 31/12/2006						
		18,50	18,50	5,50%	1,02	19,52
Index 1 cpteur posé le 01/01/2006						
Index 121 lu le 31/12/2006						
	120m3	0,86	103,20	5,50%	5,68	108,88
Consommation facturée : 120 M3						
Montant global de la fourniture d'EAU			121,70			128,40
Collecte et traitement des eaux usées						
Service de l'ASSAINISSEMENT (TVA Intracommunautaire : FRB7 212 500 565)						
Redevance Assainissement : 120 M3						
Du 01/01/2006 au 31/12/2006						
	120m3	0,91	109,20	5,50%	6,01	115,21
Montant global de la Redevance Assainissement			109,20			115,21
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau						
	120m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Lutte contre la pollution						
	120m3	0,38	45,60	5,50%	2,51	48,11
Montant global des redevances 'Organismes Publics'			51,60			54,44
RECAPITULATION			282,50		15,55	298,05
MONTANT DE LA FACTURE en Euros						298,05

VILLE DE BESANÇON

2, rue Mègevand - 25034 Besançon Cedex

**Direction de l'Eau et de l'Assainissement
94, Avenue Clemenceau**

Téléphone: 03.81.61.59.60

Télécopie: 03.81.61.59.90

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi

De 8h à 12h et de 14h à 17h30

INTERVENTIONS 24h/24**Tél: 03.81.61.51.61**

Titre émis et rendu exécutoire le: 31/12/2007

Copie destinée au débiteur formant

Avis des sommes à payer

Propriétaire :

VILLE DE BESANCON

CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

2, RUE MEGEVAND

25000 BESANCON

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**Prise d'eau n° 20000**

Réseau de distribution : 1000

Contrat n° 14815 N°débiteur 3999

2 RUE MEGEVAND

Exercice 2007 N°rôle 7082 Date de facture 31/12/2007

Ville de

VILLE DE BESANCON**CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL****2, RUE MEGEVAND****25000 BESANCON**

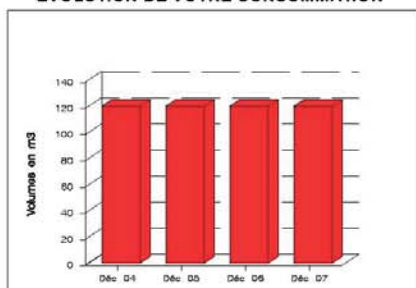
Folio 1

MESSAGES

Votre consommation pour la Période du 01/01/2007 au 31/12/2007	120 M3
--	---------------

Montant T.T.C.

Redevance d'abonnement	19,52
Consommation EAU	108,88
Redevance Assainissement	115,21
Autres Organismes	63,30

Montant de la facture: 306,91**EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION**

NET A PAYER en Euros	306,91
-----------------------------	---------------

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 20/01/2008

T.V.A. acquittée sur les débits. Le règlement du service et les tarifs sont disponibles auprès de la Direction de l'Eau - 94 avenue Clemenceau.

Détail au Verso ...

Résiliation d'abonnement : Un relevé de compteur étant indispensable pour le changement d'abonné, le titulaire du contrat en cours reste responsable tant qu'il n'a pas demandé la résiliation de son abonnement.

TALON DE PAIEMENT

Talon à joindre à votre paiement

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT
Facture payable dès réception à la Trésorerie

Références : Titre EAU - N°Rôle : 7082 D

Etab : 01 Exercice : 2007

Date facture : 31/12/2007

N° débiteur : 3999

Montant en Euros : 306.91

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON
CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL
2, RUE MEGEVAND
25000 BESANCON**TRESORERIE**
DU GRAND BESANCON
16, PLACE CASSIN - BP 2129
25052 BESANCON CEDEXHoraires T.G.B. : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H/13H-16H30
Tél T.G.B. : 03.81.61.60.77 montant en euros

105010500073

453831000189 5404000000000070820250054994806

30691

Détail de votre facture	Quantité	Prix Unitaire hors T.V.A.	Montant h.T.V.A.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'EAU						
Service de l'EAU (TVA Intracommunautaire : FR0R 212 500 565)						
Redevance d'abonnement						
Diamètre compteur 15mm n° série 99999						
Du 01/01/2007 au 31/12/2007						
		18,50	18,50	5,50%	1,02	19,52
Index 1 cpteur posé le 01/01/2007						
Index 121 lu le 31/12/2007						
	120m3	0,86	103,20	5,50%	5,68	108,88
Consommation facturée : 120 M3						
Montant global de la fourniture d'EAU			121,70			128,40
Collecte et traitement des eaux usées						
Service de l'ASSAINISSEMENT (TVA Intracommunautaire : FRB7 212 500 565)						
Redevance Assainissement : 120 M3						
Du 01/01/2007 au 31/12/2007						
	120m3	0,91	109,20	5,50%	6,01	115,21
Montant global de la Redevance Assainissement			109,20			115,21
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau						
	120m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Lutte contre la pollution						
	120m3	0,45	54,00	5,50%	2,97	56,97
Montant global des redevances 'Organismes Publics'			60,00			63,30
RECAPITULATION			290,90		16,01	306,91
MONTANT DE LA FACTURE en Euros						306,91

VILLE DE BESANÇON

2, rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex

**Direction de l'Eau et de l'Assainissement
94, Avenue Clemenceau**

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone: 03.81.61.59.60

Télécopie: 03.81.61.59.90

INTERVENTIONS 24h/24

Tél: 03.81.61.51.61

Titre émis et rendu exécutoire le: 31/12/2008

Copie destinée au débiteur formant

Avis des sommes à payer

Propriétaire :

VILLE DE BESANCON

CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

2 RUE MEGEVAND

25000 BESANCON

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**Prise d'eau n° 20000**

Réseau de distribution : 1000

Contrat n° 14815 N°débiteur 3999

2 RUE MEGEVAND

Exercice 2008 N°rôle 23826 **Date de facture 31/12/2008**

Ville de

VILLE DE BESANCON**CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL****2 RUE MEGEVAND****25000 BESANCON**

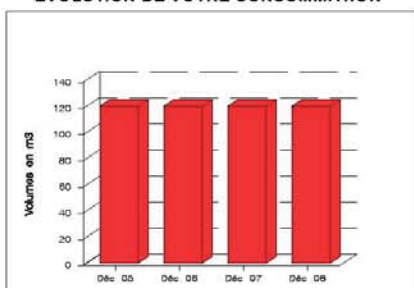
Folio 1

MESSAGES

Votre consommation pour la Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	120 M3
--	---------------

Montant T.T.C.

Redevance d'abonnement	19,57
Consommation EAU	108,88
Redevance Assainissement	115,21
Autres Organismes	46,84

Montant de la facture: 290,50**EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION**

NET A PAYER en Euros	290,50
-----------------------------	---------------

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 20/01/2009

T.V.A. acquittée sur les débits. Le règlement du service et les tarifs sont disponibles auprès de la Direction de l'Eau - 94 avenue Clemenceau.

Détail au Verso ...

Résiliation d'abonnement : Un relevé de compteur étant indispensable pour le changement d'abonné, le titulaire du contrat en cours reste responsable tant qu'il n'a pas demandé la résiliation de son abonnement.

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, contactez la Trésorerie du Grand Besançon au 03 81 61 60 77

Etablis.	Guichet	N° Compte	Clé
JOINDRE UN RIB			

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veuillez débiter mon compte du		
DATE	montant ci-dessous	SIGNATURE

EAU - Ville Besançon
Montant en Euros : 290,50
Réf: Rôle-23826 H Débiteur- 3999 Ex-2008-31/12/2008

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON
CENTRE ADMINISTRATIF MUNIC
2 RUE MEGEVAND
25000 BESANCON

Centre n° 06 - NNE : 453831
Ville de Besançon



*

TIP Titre Interbancaire de Paiement

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9**

105010500082

453831000189 9208000000000238260250054998806

29050

Détail de votre facture	Quantité	Prix Unitaire hors T.V.A.	Montant h.T.V.A.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'EAU						
Service de l'EAU (TVA Intracommunautaire : FR0R 212 500 565)						
Redevance d'abonnement						
Diamètre compteur 15mm n° série 99999						
Du 01/01/2008 au 31/12/2008						
		18,50	18,55	5,50%	1,02	19,57
Index 1 cpteur posé le 01/01/2008						
Index 121 lu le 31/12/2008						
	120m3	0,86	103,20	5,50%	5,68	108,88
Consommation facturée : 120 M3						
Montant global de la fourniture d'EAU			121,75			128,45
Collecte et traitement des eaux usées						
Service de l'ASSAINISSEMENT (TVA Intracommunautaire : FRB7 212 500 565)						
Redevance Assainissement : 120 M3						
Du 01/01/2008 au 31/12/2008						
	120m3	0,91	109,20	5,50%	6,01	115,21
Montant global de la Redevance Assainissement			109,20			115,21
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau						
	120m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Redevance pollution de l'eau d'origine domestique						
	120m3	0,19	22,80	5,50%	1,25	24,05
Redevance modernisation des réseaux de collecte						
	120m3	0,13	15,60	5,50%	0,86	16,46
Montant global des redevances 'Organismes Publics'			44,40			46,84
RECAPITULATION			275,35		15,15	290,50
MONTANT DE LA FACTURE en Euros						290,50

VILLE DE BESANÇON

2, rue Mègevand - 25034 Besançon Cedex

Département Eau Assainissement**94, Avenue Clemenceau**

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone: 03.81.61.59.60

Télécopie: 03.81.61.59.90

INTERVENTIONS 24h/24

Tél: 03.81.61.50.50

Titre émis et rendu exécutoire le: 31/12/2008

Copie destinée au débiteur formant

Avis des sommes à payer

Propriétaire :

VILLE DE BESANCON CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

2, RUE MEGEVAND

25000 BESANCON

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**Prise d'eau n° 20000**

Réseau de distribution : 1000

Contrat n° 14815 N°débiteur 3999

2 RUE MEGEVAND

Exercice 2008 N°rôle 1663 Date de facture 31/12/2008

VILLE DE BESANCON CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL**2, RUE MEGEVAND****25000 BESANCON**

Folio 1

MESSAGES

--

Votre consommation pour la Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	120 M3
--	---------------

Montant T.T.C.

Redevance d'abonnement	19,52
Consommation EAU	108,88
Redevance Assainissement	115,21
Autres Organismes	46,84

Montant de la facture:	290,45
-------------------------------	---------------

NET A PAYER en Euros	290,45
-----------------------------	---------------

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 20/01/2009

T.V.A. acquittée sur les débits. Le règlement du service et les tarifs sont disponibles auprès du Département Eau Assainissement - 94 avenue Clemenceau.

--

Détail au Verso ...

Résiliation d'abonnement : Un relevé de compteur étant indispensable pour le changement d'abonné, le titulaire du contrat en cours reste responsable tant qu'il n'a pas demandé la résiliation de son abonnement. Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, contactez la Trésorerie du Grand Besançon: 03 81 61 60 77

Etablis.	Guichet	N° Compte	Clé
JOINDRE UN RIB			

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte du		
DATE	montant ci-dessous	SIGNATURE

EAU - Ville Besançon
Montant en Euros : 290,45
Réf: Rôle-1663 S Débiteur- 3999 Ex-2008-31/12/2008

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON CENTRE A

Centre n° 06 - NNE : 453831
Ville de Besançon2, RUE MEGEVAND
25000 BESANCON

*

TIP Titre Interbancaire de Paiement

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9**

105010500082

453831000189 3417000000000016630250054901806

29045

Détail de votre facture	Quantité	Prix Unitaire hors T.V.A.	Montant h.T.V.A.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'EAU						
Service de l'EAU (TVA Intracommunautaire : FR0R 212 500 565)						
Redevance d'abonnement						
Diamètre compteur 15mm n° série 99999						
Du 01/01/2009 au 31/12/2009						
		18,50	18,50	5,50%	1,02	19,52
Index 1 cpteur posé le 01/01/2009						
Index 121 lu le 31/12/2009						
	120m3	0,86	103,20	5,50%	5,68	108,88
Consommation facturée : 120 M3						
Montant global de la fourniture d'EAU			121,70			128,40
Collecte et traitement des eaux usées						
Service de l'ASSAINISSEMENT (TVA Intracommunautaire : FRB7 212 500 565)						
Redevance Assainissement : 120 M3						
Du 01/01/2009 au 31/12/2009						
	120m3	0,91	109,20	5,50%	6,01	115,21
Montant global de la Redevance Assainissement			109,20			115,21
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau						
	120m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Redevance pollution de l'eau d'origine domestique						
	120m3	0,19	22,80	5,50%	1,25	24,05
Redevance modernisation des réseaux de collecte						
	120m3	0,13	15,60	5,50%	0,86	16,46
Montant global des redevances 'Organismes Publics'			44,40			46,84
RECAPITULATION			275,30		15,15	290,45
MONTANT DE LA FACTURE en Euros						290,45

FACTURE

VILLE DE BESANÇON

2, rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex

Département Eau Assainissement**94, Avenue Clemenceau**

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Téléphone: 03.81.61.59.60

Télécopie: 03.81.61.59.90

INTERVENTIONS 24h/24

Tél: 03.81.61.50.50

Titre émis et rendu exécutoire le: 31/12/2010

Copie destinée au débiteur formant

Avis des sommes à payer

Propriétaire :

VILLE DE BESANCON CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL

2, RUE MEGEVAND

25000 BESANCON

FACTURE EAU - ASSAINISSEMENT**Prise d'eau n° 20000**

Réseau de distribution : 1000

Contrat n° 14815 N° débiteur 3999

2 RUE MEGEVAND

Exercice 2010 N° rôle 1877 **Date de facture 31/12/2010**

Ville de
Besançon

VILLE DE BESANCON CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL**2, RUE MEGEVAND****25000 BESANCON**

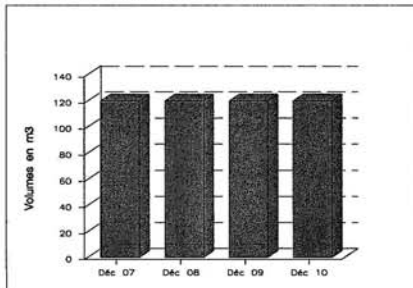
Folio 1

MESSAGES

Votre consommation pour la Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	120 M3
--	---------------

Montant T.T.C.

Redevance d'abonnement	19,73
Consommation EAU	112,67
Redevance Assainissement	115,21
Autres Organismes	46,84

Montant de la facture: 294,45**EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION**

NET A PAYER en Euros	294,45
-----------------------------	---------------

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 20/01/2011

T.V.A. acquittée sur les débits. Le règlement du service et les tarifs sont disponibles auprès du Département Eau Assainissement - 94 avenue Clemenceau.

Détail au Verso ...

Résiliation d'abonnement : Un relevé de compteur étant indispensable pour le changement d'abonné, le titulaire du contrat en cours reste responsable tant qu'il n'a pas demandé la résiliation de son abonnement.

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, contactez la Trésorerie du Grand Besançon: 03 81 61 60 77

Etablis.	Guichet	N° Compte	Clé
JOINDRE UN RIB			

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE	Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous	SIGNATURE
------	---	-----------

EAU - Ville Besançon
Montant en Euros : 294,45
Réf: Rôle-1877 A Débiteur- 3999 Ex-2010-31/12/2010

Ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

VILLE DE BESANCON CENTRE A

Centre n° 06 - NNE : 453831
Ville de Besançon2, RUE MEGEVAND
25000 BESANCON

€

*

TIP Titre Interbancaire de Paiement

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
TSA 50808
35908 RENNES CEDEX 9**

105010500101

453831000189 33010000000000018770250054913806 29445

Détail de votre facture	Quantité	Prix Unitaire hors T.V.A.	Montant h.T.V.A.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'EAU						
Service de l'EAU (TVA Intracommunautaire : FR0R 212 500 565)						
Redevance d'abonnement						
Diamètre compteur 15mm n° série 99999						
Du 01/01/2010 au 31/12/2010						
		18,70	18,70	5,50%	1,03	19,73
Index 1 cpteur posé le 01/01/2010						
Index 121 cpt déposé le 31/12/2010						
	120m3	0,89	106,80	5,50%	5,87	112,67
Consommation facturée : 120 M3						
Montant global de la fourniture d'EAU			125,50			132,40
Collecte et traitement des eaux usées						
Service de l'ASSAINISSEMENT (TVA Intracommunautaire : FRB7 212 500 565)						
Redevance Assainissement : 120 M3						
Du 01/01/2010 au 31/12/2010						
	120m3	0,91	109,20	5,50%	6,01	115,21
Montant global de la Redevance Assainissement			109,20			115,21
Organismes publics						
Préservation des ressources en eau						
	120m3	0,05	6,00	5,50%	0,33	6,33
Redevance pollution de l'eau d'origine domestique						
	120m3	0,19	22,80	5,50%	1,25	24,05
Redevance modernisation des réseaux de collecte						
	120m3	0,13	15,60	5,50%	0,86	16,46
Montant global des redevances 'Organismes Publics'			44,40			46,84
RECAPITULATION			279,10		15,35	294,45
MONTANT DE LA FACTURE en Euros						294,45

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du Code général des collectivités territoriales.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou si vous estimez qu'une erreur a été commise ou si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité ou de l'établissement ayant établi le présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également de votre démarche le comptable chargé du recouvrement, en précisant les références du titre exécutoire.

Attention: la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire. Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent titre.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. Tribunal d'instance, si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R.321-3 du code de l'organisation judiciaire ; Tribunal de grande instance au-delà de ce seuil. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide judiciaire. Vous devrez en formuler la demande auprès du Tribunal de grande instance.

PAIEMENT à : Trésorerie du Grand Besançon, 16 place Cassin BP2129 25052 Besançon Cedex.

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP : signer et dater le TIP, l'expédier dans l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur. Ne pas plier, ne pas raturer, ne pas modifier le TIP. Si vous effectuez votre premier paiement par TIP ou si vous avez changé de coordonnées bancaires, joindre un RIB ou un RICE. Ne pas coller, ni agraffer.

Par chèque : à l'ordre du Trésor public. Expédier votre chèque, avec le volet TIP non daté et non signé, dans l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur. Ne pas plier, ne pas raturer, ne pas modifier le TIP. Ne pas coller, ni agraffer.

En espèces : présentez-vous à la caisse de la Trésorerie (adresse ci-dessus) muni du TIP.